



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE - N° 292 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 13 février 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Ahmed-Adam **ALI**
Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Pascale **GALL-BORRUT**
Jean-Michel **MARIN**
Philippe **MÜNCH**

Présent(e)	Représenté(e) par
	Marie FORET
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B - : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Anne-Muriel CHIFFOLLEAU

Collège C: USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)	X	
Noémie FRERE	X	
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)	X	
Coraline MONTARIOL		Aude BRETAGNOLLE
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		Noémie FRERE
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATOSS

Georges BOUBY		
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie)

Christelle **JOURNET**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jean-Pierre PECOUL
	Sylvie MALACARNE

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 24 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Isabelle **TOURNIER**

Jean-Michel **MARIN**

- Directeurs Département d'enseignement

Gilles **DESPAUX** (EEA)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Stephan **GASCA** (DDL)

Yann **LEREDDE** (Terre Eau Environnement)

William **PUECH** (Informatique)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Béatrice **GOUJON** ((Responsable administrative adjointe)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Responsable administrative adjointe)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Nina **FASQUEL** (Contrôleur de gestion)

Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables des pôles licence et master

Geneviève **DEGOLS** (Licences)

Bertrand **PLEZ** (Masters)

- Chargés de mission

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)

Jérôme **CASTELLON** (Évaluation des enseignements)

Sylvie **HURTEZ-BOUSSES** (Planning/Service)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 14 novembre 2018**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 8 novembre 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum : 24 membres ou représentés.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

*1- Introduction du Directeur,
2- Approbation du PV n°291 - Conseil du 3 octobre 2018,
3- Présentation et vote du Budget 2019 de la Faculté des Sciences,
4- Vote de conventions,
5- Points divers.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

Mme LEREDDE indique que sa question porte sur la diffusion des informations relatives aux élections.

M. HOFFMANN prend note de cette demande et informe qu'il répondra à ce point en fin de séance.

1. Introduction du Directeur

Festisciences 2018 - jeudi 22 novembre 2018

M. HOFFMANN informe que ce jeudi 22 novembre se déroulera sur le Campus Triolet le Festisciences 2018. Cette manifestation est organisée par les associations et la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN présente au Conseil le programme de la journée :



FESTISCIENCES 2018 LE PROGRAMME

11h30 - 13h00 : Présentation générale des Masters de la Faculté des Sciences - A 5-04 et A 5-05

13h - 14h : pause déjeuner

13h30 - 15h30 : rencontre avec les responsables des Masters - bât 16

15h - 15h30 : Cérémonie d'ouverture de la Bourse Hugo Sarrade - A 5-04

15h30 - 17h : Relations Internationales - Réunion d'information « Envie de partir à l'étranger ? » - A 5-04

17h-18h : Conférence - A 5-04

18h-20h : Apéritif offert par la Faculté des Sciences.



M. HOFFMANN invite les membres de l'assemblée à participer à cet évènement.

Prochain Conseil - Mercredi 5 décembre 2018 -

M. HOFFMANN indique à l'assemblée qu'un Conseil exceptionnel de la Faculté des Sciences de Montpellier se tiendra le **mercredi 5 décembre 2018**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV,
- 3- Présentation et vote du Référentiel Équivalences Horaire - REH -,
- 4- Présentation et vote de la répartition du budget des Départements,
- 5- Vote de conventions et subventions,
- 6- Questions diverses.

M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une demande d'information particulière, peut la faire remonter à **Mme GAUCERAND** qui lui transmettra.

2. Approbation du PV n°291 du 3 octobre 2018

M. HOFFMANN rappelle que les procès-verbaux sont mis à disposition des conseillers sur Nuxéo.

M. HOFFMANN espère que ces derniers ont pu consulter le procès-verbal n° 291 - Conseil du 3 octobre 2018 -.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce document.

M. HOFFMANN interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU signale qu'il est actuellement atteint en séance.

Vote du procès-verbal n° 291 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 3 octobre 2018.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le PV n° 291 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 3 octobre 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

3. Présentation et vote du Budget 2019

M. HOFFMANN rappelle que la présentation et le vote du budget 2019 de la Faculté des Sciences de Montpellier est le point principal de l'ordre du jour. Il est présenté par **Mme TOURNIER**, Directrice Adjointe en charge des finances.

M. HOFFMANN souligne que la présentation est différente de celles des dernières années.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme TOURNIER**.

M. TOURNIER salue l'assemblée et remercie **M. HOFFMANN**.

Avant de présenter le Budget 2019, **M. TOURNIER** diffuse quelques indicateurs en date du 31 décembre 2017.



Éléments de caractérisation

Date d'observation 31 décembre 2017

La Faculté des Sciences propose :

- Plus de 40 parcours de Licences,
- Plus de 80 parcours de Masters,
- 3 Licences Professionnelles,
- 155 Diplômes nationaux.

Ces formations s'appuient sur 10 départements d'enseignement

- Biologie Écologie,
- Biologie - Mécanisme du Vivant (Bio- MV),
- Chimie,
- Électronique Électrotechnique Automatique (EEA),
- Informatique,
- Langues,
- Mathématiques,
- Mécanique,
- Physique,
- Terre, Eau, Environnement.

et 3 SAP (services d'appui à la pédagogie) :

- Parcours des Écoles d'Ingénieurs de Polytech (PEIP),
- Enseignement des Sciences et Recherche de l'Enseignement (DESCIRE),
- Cursus Master en ingénierie

NOMBRE ÉTUDIANTS

➤ Licences
5 321 (65,7%)

➤ Licences Pro
70 (0,9)

➤ Masters
2 536 (31,3%)

➤ Autres DN
170 (2,1%)

Total: 8097

Soit % effectifs de l'UM: 17,92%



FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018



Répartition étudiants - Formation

Date d'observation 31 décembre 2017

Diplôme	Nb étudiants	% étudiante	% étrangers	% boursiers
Licence	5 321	44%	14%	45%
Licence pro.	70	41%	3%	44%
Master	2 536	44%	28%	35%
Autres DN	170	52%	36%	0%
TOTAL	8 097	44%	19%	41%

Nombre d'étudiants boursiers (DN F.I.)	3 331	Nombre d'étudiants de nationalités étrangères	1 551	Nombre de nationalités représentées dans l'UFR	109
Part des boursiers de l'UFR	42,21%	Part des étudiants internationaux	19,16%	Moyenne de l'UM	53
Moyenne UM	35,88%	Moyenne de l'UM	16,28%		



FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018



Répartition étudiants - Formation

Date d'observation 31 décembre 2017

Nombre d'étudiants en apprentissage	41
Part des apprentis de l'UFR	0,51%
Moyenne UM	3,60%

Nombre d'étudiants en formation continue	164
Part des étudiants FC de l'UFR	2,03%
Moyenne UM	10,05%



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018

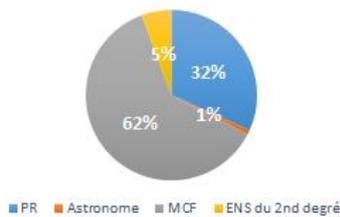


Répartition Ressources Humaines

Date d'observation 31 décembre 2017

Principaux éléments	
Nombre d'agents (personnes physiques)	720
soit % des effectifs de l'UM	22,84%

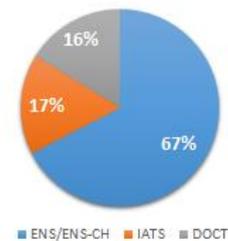
Répartition des enseignants chercheurs et enseignants titulaires



460 enseignants chercheurs et enseignants titulaires

Titulaires	% féminin	Age moyen
PR (147)	18%	52
ASTRONOME (4)	50%	53
MCF (286)	34%	44
ENS 2nd degré (23)	54%	48
TOTAL	30%	47

Répartition des personnels statutaires



720 personnels statutaires



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018

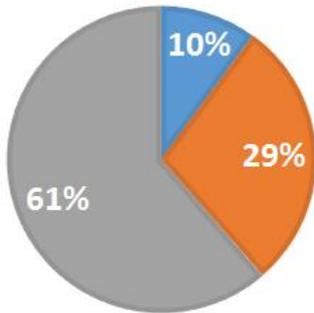


Répartition Ressources Humaines

Répartition des personnels IATS titulaires et non titulaires

Date d'observation 31 décembre 2017

IATS
■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C



119 personnels IATS titulaires et non titulaires

Rq: 12 personnels IATS non titulaires



Répartition par filières des personnels IATS titulaires

soit : 80 agents de la filière ITRE

BAP A - Sciences du vivant, la terre et de l'environ.	15
BAP B - Sciences chimiques et Sciences des matériaux	9
BAP C - Sciences de l'Ingénieur instrument. Scientif.	9
BAP E - Informatique, Statistiques et Calcul scientifique	2
BAP F - information, doc., cult., édition, com., tice	2
BAP G - Patrimoine immob., Logist., Restaurat., Prévent.	5
BAP J - Gestion et Pilotage	38

et 27 agents de la filière AENES

FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018



Répartition Ressources Humaines

Date d'observation 31 décembre 2017

Répartition des enseignants chercheurs contractuels et doctorants non titulaires

141 PP / 25,34 ETP part pédagogie		PP	ETP	% fém	Age moy
ENS-CH	Associé	4	1,00	50%	50
ENS-CH	ATER	16	6,25	31%	31
ENS-CH	Contractuel Enseignant LRU	4	2,00	75%	49
ENS-CH	Lecteur langue étrangère à titre personnel	1	1,00	100%	42
DOCT	Doctorant EPES ou EP recherche	116	15,09	34%	26
TOTAL		141	25,34	36%	28



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018

Pour finir la présentation des indicateurs, **Mme TOURNIER** rappelle quelques dates importantes :

- 2014 : Mise en œuvre des Licences LMD4,
- 2015 : Mise en œuvre des Masters LMD4,
- 2015 : Fusion entre l'UM1 et l'UM2.

Sans questions ni remarques de la part de l'assemblée, **Mme TOURNIER** suggère de passer à la présentation des recettes de la Faculté des Sciences.

a. Les recettes

Mme TOURNIER indique que ce point comprend deux volets : les dotations de l'Université de Montpellier - UM - et les ressources propres de la composante.

- Les dotations UM

Mme TOURNIER explique que parmi les dotations de l'UM, la Faculté perçoit :

- les salaires des personnels statutaires,
- une dotation globale de fonctionnement,
- une dotation d'investissement,
- d'autres dotations fléchées vers des missions ou des formations, comme par exemple l'enveloppe Parcoursup, les projets MUSE, des conventions spécifiques pluriannuelles (IDEFI, Erasmus). La composante ne peut pas faire ce qu'elle veut avec ces dotations car elles sont ciblées.

Mme TOURNIER communique les données relatives aux salaires annuels des personnels.



	2016-2017	2017-2018
Total Salaires en Euros	28 270 222	28 857 559



Personnels statutaires: (MCF, Pr, Prag, BIATSS, PRCE ou professeurs certifiés) ainsi que les enseignants contractuels (ATER, ATE, PAST, lecteurs) et Doctorants



Sans questions ni remarques de la part de l'assemblée, Mme TOURNIER suggère de passer à la présentation de la Dotation globale de fonctionnement.

*Dotation Globale de fonctionnement



Dotations fonctionnement et dotations exceptionnelles



Charges maintenues en central :
Fluides, maintenance, gardiennage, nettoyage, espaces verts, informatique, droit à la copie



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018



Charges maintenues en central

Données communiquées par la DPIL

Détail des charges restantes prises en central et non déversées sous SIFAC sous le centre financier de la structure									
	Fluides	Maintenance	Gard. Et vidéo surv.	Nettoyage	Déchets	Espaces verts DHS	Informatique	Droit à la copie	TOTAL
Fonctionnement	276 900,00 €	157 330,00 €	66 093,00 €	245 122,00 €	4 787,00 €	3 627,00 €	55 966,00 €	19 491,00 €	829 316,00 €

Mme CHIFFOLEAU demande à quoi correspond le poste informatique. « S'agit-il de l'achat de postes, de la maintenance, ... ? »

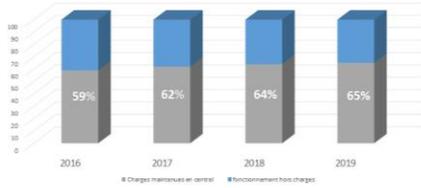
Mme TOURNIER répond que cela concerne l'achat des licences informatiques.



Explication baisse fonctionnement pour 2019



Proportion Charges/Fonctionnement



1 492 762 (dotation 2018) - 96 725 (effort de 6,48% pour 2019) - 132 782 (économie fluides) = 1 263 255 euros



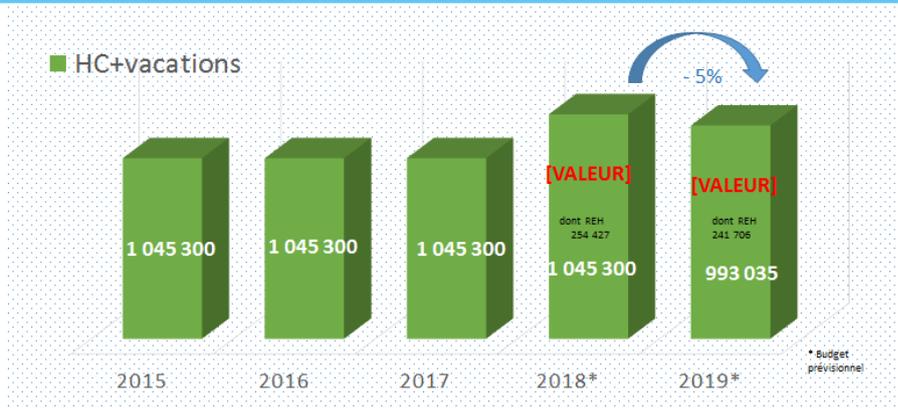
FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

Mme **TOURNIER** explique que lors du dialogue budgétaire, l'Université de Montpellier inscrit une ligne qui correspond à la dotation pour les heures complémentaires et vacances.



Dotation HC et vacances



REH: Compensations de service: CRCT, Délégation, IUF....non chargé

FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018



Dotations investissement

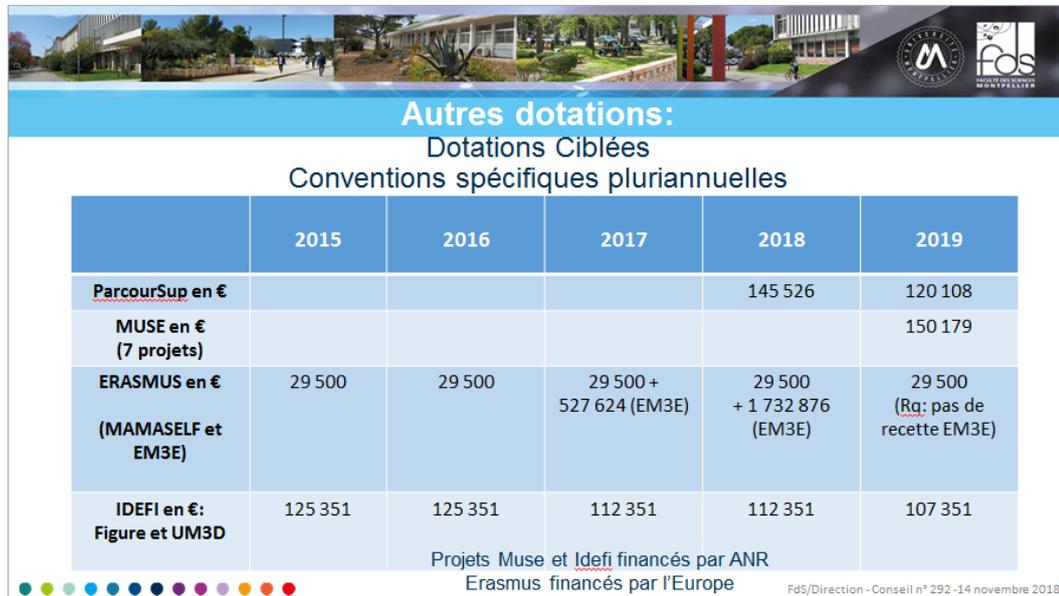


FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

Mme TOURNIER évoque la baisse de - 20%. L'UM a mis en place cette année une nouvelle politique qui consiste à considérer l'amortissement des appareils achetés. Quand les appareillages sont budgétisés, il est considéré que ceux-ci sont amortis au bout de 5 ans. Tous les ans, il est déduit alors 20% de la somme.

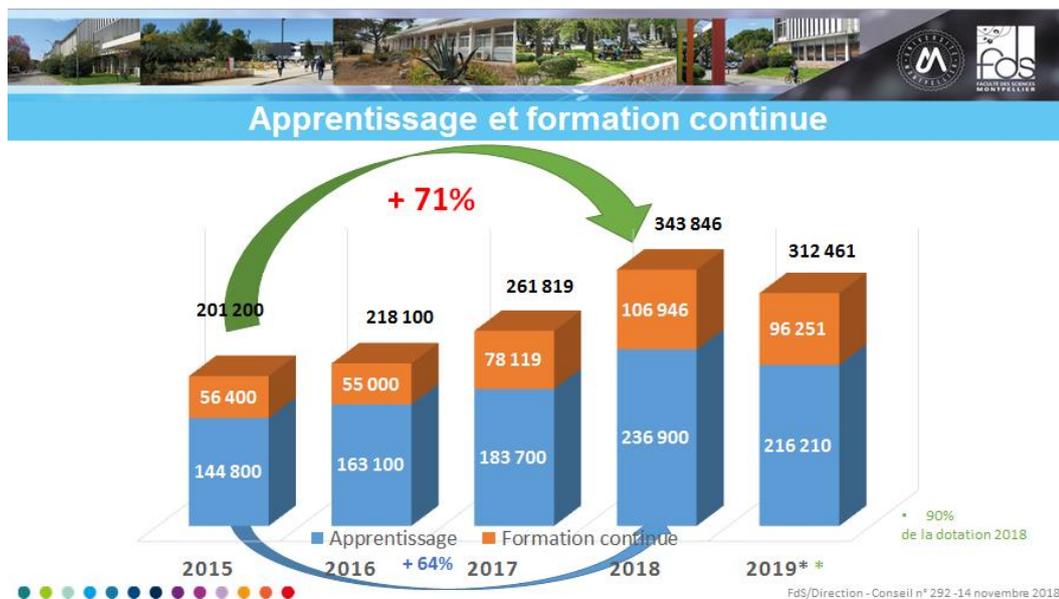
* Dotationsciblées



- les ressources propres de la FdS

Mme TOURNIER informe que les ressources propres de la composante proviennent de :

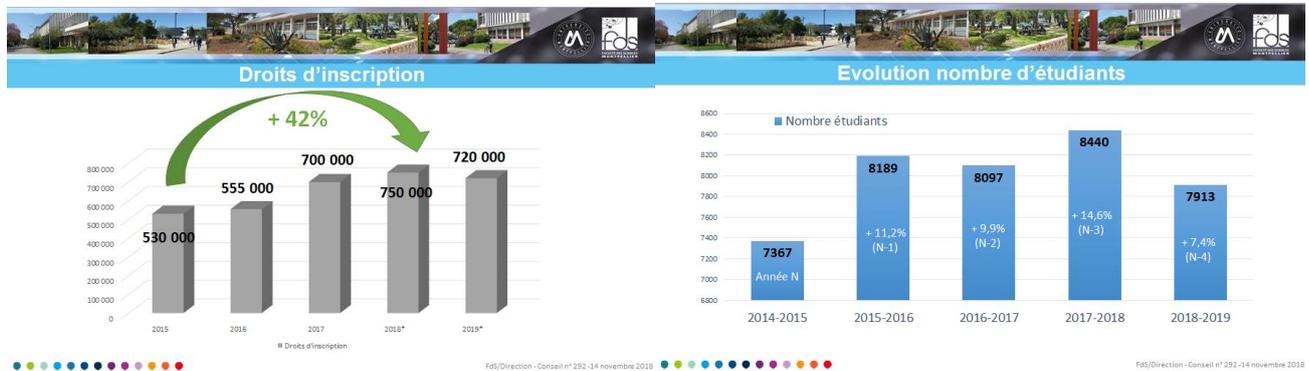
- la formation continue (FC),
- l'apprentissage (CFA), sachant que le CFA verse directement les montants à la Faculté,
- les droits d'inscription (DI),
- les autres ressources propres dont la Taxe apprentissage (TA).



Mme TOURNIER présente les formations ouvertes à l'apprentissage. Quatre Départements d'enseignements sont concernés :
- Département Biologie Ecologie;

- M2 Ecologie Biodiversité Spécialité Biodiversité Evolution (IEGB).
- *Département BioMV:*
 - Licence Pro EVAP.
- *Département CHIMIE :*
 - M2 ICAP Cosmétiques,
 - M2 ICAP Arômes et Parfums.
- *Département Terre, Eau, Environnement (DESTEM) :*
 - M2 Hydrogéologie qualitative et quantitative (H2E),
 - M2 HYDrologie Risques Environnement (HYDRE),
 - M2 Eau et Agriculture,
 - M2 Contaminants Eau Santé (CES),
 - M2 Gestion des Littoraux et des Mers (GLM).

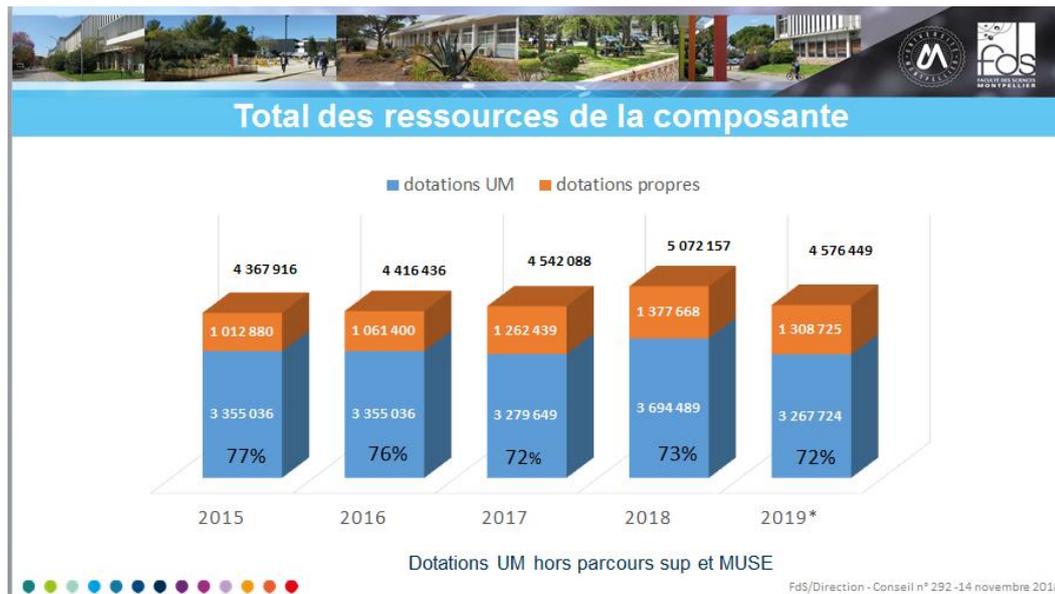
Mme **TOURNIER** signale que la Faculté reçoit des financements qui proviennent des droits d'inscription. L'augmentation observée est issue de celle du nombre d'étudiants inscrits dans la composante.



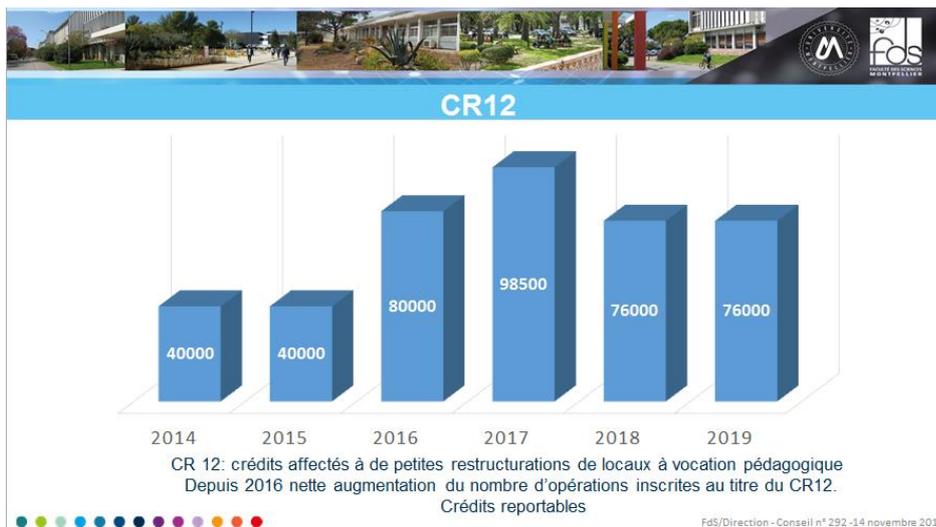
Mme **TOURNIER** communique sur les autres ressources propres, dont la taxe d'apprentissage (qui représente, en moyenne 100 000 euros par an):



Mme **Tournier** fait un bilan du total des ressources de la composante :



Mme TOURNIER informe qu'à côté des dotations, la Faculté reçoit également des crédits, constituant le CR12 qui est affecté à des petites restructurations de locaux à vocation pédagogique mais également à l'aménagement au niveau de la sécurité des salles de TP.



Mme TOURNIER note que le CR12 ne cesse d'augmenter au fil des ans parce que la Faculté des Sciences inscrit un certain nombre d'opérations au titre de ce dernier et qui sont honorées.

Mme TOURNIER précise que les crédits du CR12 sont reportables.

Mme TOURNIER demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques concernant les recettes de la Faculté des Sciences.

M. FILHOL sollicite une précision pour la Chimie : le master Chimie participe à l'apprentissage.

Mme TOURNIER répond qu'il s'agit de la formation continue et le master Énergie est de l'apprentissage.

M. MUNCH s'étonne que le mécénat n'apparaisse pas dans les diapositives présentées par Mme TOURNIER.

Mme VILLANUEVA-THERON indique qu'il est compris dans les autres ressources propres.

M. MUNCH demande s'il est possible d'identifier le mécénat et de l'individualiser des autres crédits.

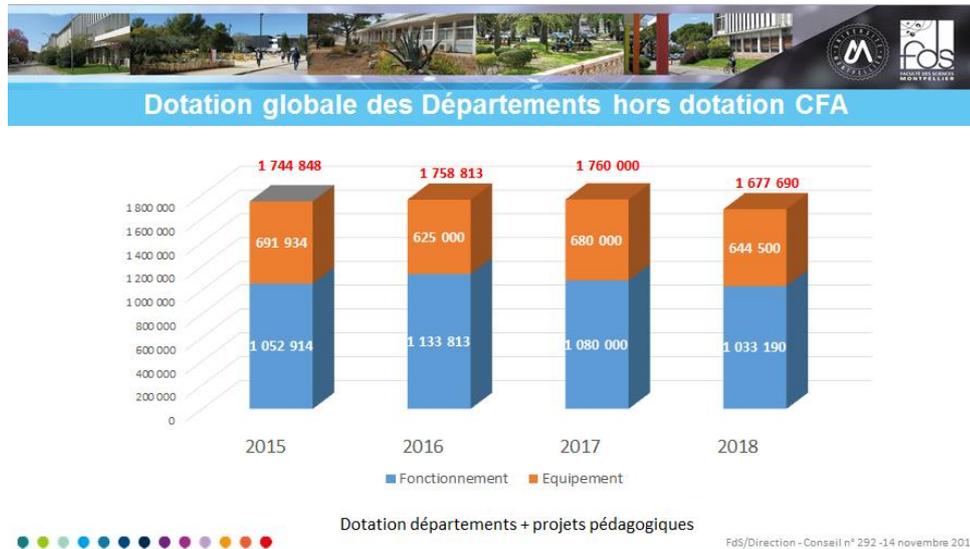
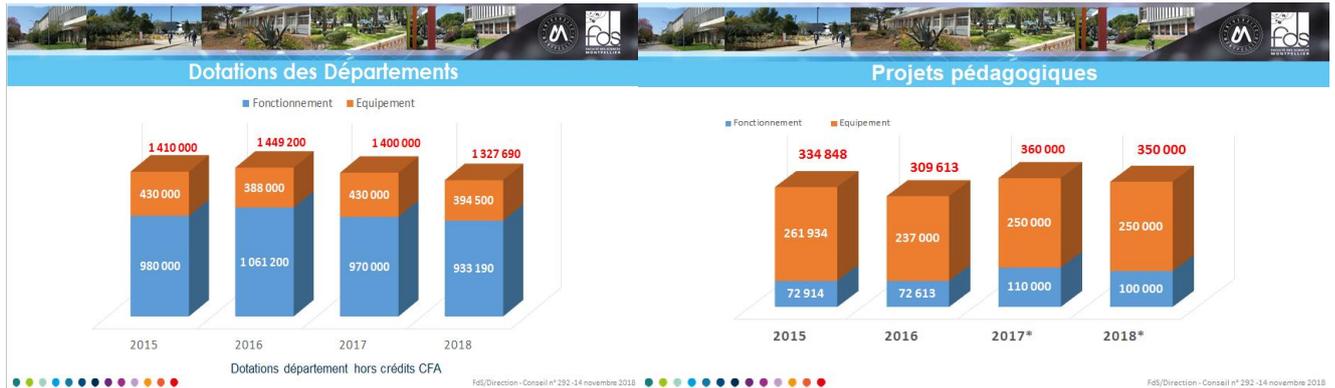
Mme TOURNIER prend note de la remarque de M. MUNCH.

Mme TOURNIER suggère de passer à la deuxième partie de la présentation : les dépenses de la Faculté des Sciences de Montpellier.

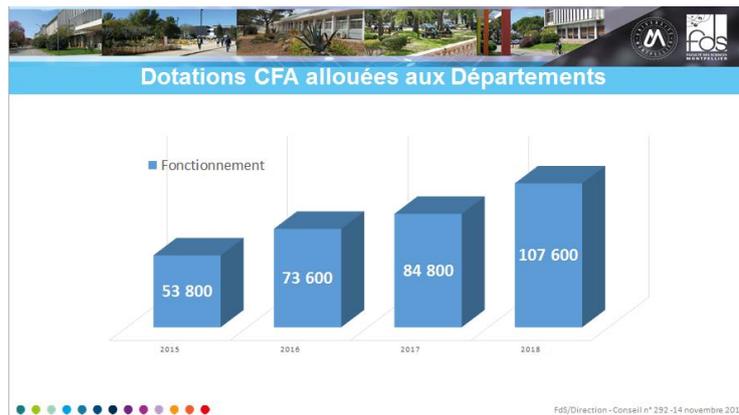
b. Les dépenses

- Les dotations allouées aux Départements d'enseignement

Mme TOURNIER explique que des dotations sont allouées aux Départements d'enseignement.



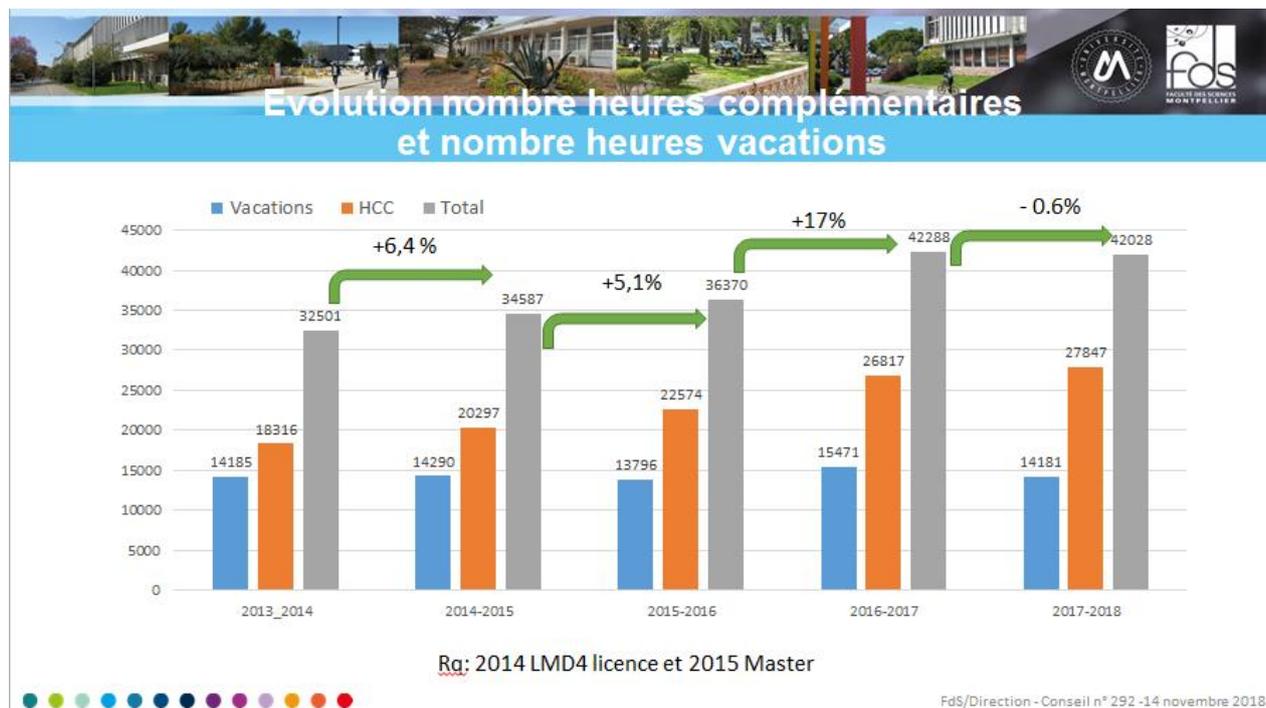
Mme TOURNIER précise que pour avoir la dotation globale hors la dotation CFA des Départements, elle a ajouté à la dotation du Département, les projets pédagogiques.



Mme TOURNIER indique que les montants augmentent car des formations à l'apprentissage ont été ouvertes.

- Heures complémentaires et vacations

Mme TOURNIER constate que des sommes importantes sont allouées au paiement des heures complémentaires et des vacations. Elle propose de faire une analyse selon les années.



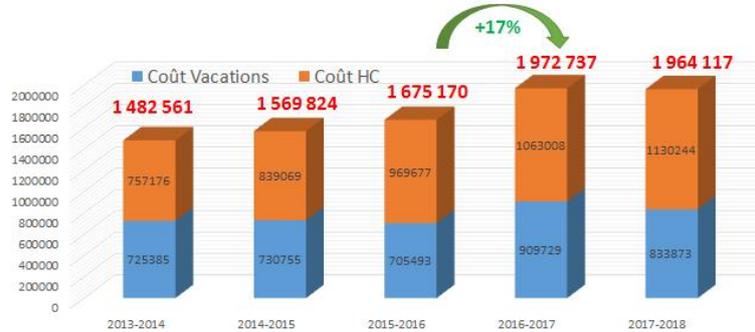
Mme TOURNIER rappelle des dates importantes :

- 2014 : mise en place de l'accréditation LMD4 Licence,
- 2015 : mise en place de l'accréditation LMD4 Master.

M. MANCHERON souhaite revenir sur l'augmentation du nombre d'heures. S'agit-il seulement du nombre d'heures complémentaires payées ou est-il également compté le nombre d'heures « offertes ».

Mme TOURNIER précise qu'il s'agit uniquement du nombre d'heures payées. Tout ce qui est fait « gratuitement » n'est pas visible.

Mme TOURNIER informe que le coût horaire d'une heure de vacation ou d'une heure complémentaire est identique : 41,41 €. La charge pour les enseignants est de 5% alors que celle-ci est variable pour un vacataire et peut aller, selon son statut, jusqu'à 42%.



- Enseignants permanents ou vacataires titulaires de la FP : 5%
- Enseignants permanents ou vacataires non-titulaires de la FP : 42%



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018

Mme **TOURNIER** observe que la Faculté des Sciences ne pouvait pas anticiper la hausse de 17% car elle établit son budget prévisionnel en fonction du précédent.

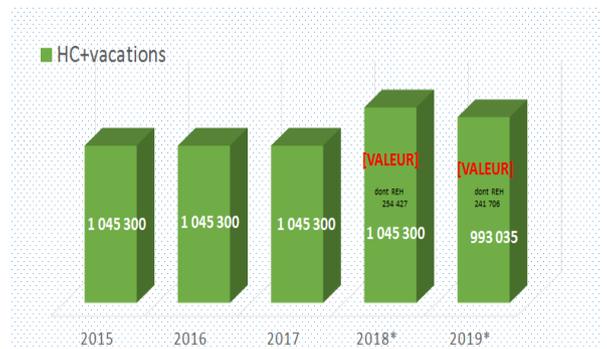
- le potentiel enseignement

Mme **TOURNIER** présente le potentiel enseignement de la Faculté et rappelle la dotation en heures complémentaire et vacances. Elle constate que les heures complémentaires représentent 42% du potentiel des heures des enseignants statutaires.



	2016-2017	2017-2018
Nombre d'enseignants statutaires	563	592
Potentiel d'enseignement (h)	95 696	100 000
Nombre de vacataires	632	615
Heures réalisées vacataires	15 471	14 181
Nombre d'HCC et Vacation	42 288	42 028

Le nombre d'HCC et heures vacation représentent 42% de notre potentiel enseignants statutaires



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018

Pour M. **MANCHERON**, le potentiel d'enseignement lui semble bien en dessous de la réalité.

Mme **TOURNIER** lui rappelle qu'il y a des enseignants qui travaillent à temps partiel, ou qui sont en délégation.

M. **PLEZ** précise qu'une partie des délégations est payée.

M. **HOFFMANN** indique que cette somme fait partie du reversement.

M. **GUEVELLOU** ajoute qu'il est reversé à la Faculté un montant brut qui ne couvre pas la totalité de la dépense.

Mme **TOURNIER** souligne qu'il existe un référentiel équivalent horaire (REH) qui permet de couvrir certaines responsabilités au niveau de la licence, du master, de la direction...



Référentiel Equivalence Horaires 2017-2018

TYPE DE MISSION	NOMBRE D'HEURES	COÛT BRUT	COÛT CHARGE
Direction : Directeur adjoint - Chargé de mission - Directeur de Département	1965	81370,65	85439,1825
Licence	1433	59340,53	62307,5565
Master	2011	83275,51	87439,2855
UE à effectifs importants	461	19090,01	20044,5105
Portail - Salles TP	543	22485,63	23609,9115
TOTAL	6413	265 562,33 €	278 840,45 €

Le montant des heures référentiel représente 6,5% des heures potentiel enseignant (100 000 h)



FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

M. TOURNIER revient sur la remarque de M. PLEZ et présente les modulations de services.



Modulations de services

	2016-2017	2017-2018
Heures décharges	7 552	8 726

Coût d'un CRCT à la charge de la FdS:
 $192 * 41,41 * 1,42 = 11\,290$ euros (remplacement par un vacataire)
 Somme reversée à la composante = 7950 euros
 D'où coût: 3 340 euros

Coût heures de décharges pour 2017-2018:
 151 796 euros à la charge de la FdS.

Compensations de service: CRCT, Délégation, IUF,...



FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

Mme TOURNIER souhaite revenir sur l'année 2017, et notamment sur l'importante augmentation des heures d'enseignement de 2016.



Situation 2017

En 2017: Forte augmentation des heures enseignement/2016 :
 300 000 euros en HC et vacations (cf LMD4+96 000 balance),
 120 000 euros transformés en masse salariale
 Donc 280 000 euros manquant,
 somme en partie restituée sur le budget 2018.



FdS/Direction - Conseil n° 292 - 14 novembre 2018

Mme TOURNIER explique que depuis 2015, date de la fusion des deux Universités de Montpellier, les enseignants de la Faculté des Sciences peuvent réaliser des cours dans d'autres composantes de l'Etablissement et inversement.

En faisant la balance, **Mme TOURNIER** constate qu'il y a plus d'enseignants de notre composante qui dispensent des cours à l'extérieur que l'inverse. En 2015, la balance était de 96 000 euros. Actuellement, elle serait aux alentours de 115 000 euros.

Mme TOURNIER précise que l'UFR s'est entretenue avec les autres composantes concernées afin de trouver une solution pour qu'elle puisse récupérer la différence perdue.

M. DESPAUX note que la Faculté finance les enseignements réalisés par les professeurs de la composante au sein d'autres formations et se demande donc si la balance ne peut être payée au niveau de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN répond que cela est transparent pour l'Etablissement. C'est aux composantes de régler ce problème entre elles.

Pour **M. DESPAUX**, il faudrait établir de nouvelles règles pour éviter ce montant aussi élevé.

M. HOFFMANN indique que pour cela, il faudrait revoir les statuts de la Faculté, notamment concernant les interventions des enseignants chercheurs de la Faculté au sein d'autres composantes de l'UM.

M. HOFFMANN explique que certaines composantes obligent leurs enseignants chercheurs à faire au moins 90% de leur service statutaire en leur sein. Cela simplifie bien les choses car c'est l'autre composante qui prend en charge les heures complémentaires.

M. HOFFMANN évoque les discussions en cours, notamment avec la FDE, où les choses sont en train d'être clarifiées. La Faculté des Sciences dialogue sur cette situation avec les UFR Pharmacie et Médecine pour Biologie Santé.

M. DESPAUX n'était pas informé de tout cela.

M. BRETAGNON souligne que cela a déjà été présenté en Conseil à de multiples reprises.

M. HOFFMANN confirme les propos de **M. BRETAGNON**.

M. AZEMA intervient à Polytech Montpellier et pensait que c'était cet institut qui payait ...

M. HOFFMANN rappelle que les composantes prennent uniquement à leur charge les heures complémentaires.

M. AZEMA signale qu'un grand nombre d'enseignants du Département de Mécanique interviennent comme lui à Polytech Montpellier : tous ne sont pas au courant de cette situation.

Lorsqu'elle ne participait pas au conseil de la Faculté des Sciences, **Mme TOURNIER** ne disposait pas de cette information alors qu'elle réalisait des heures à l'UFR Pharmacie.

M. HOFFMANN insiste : cela s'applique uniquement pour les heures statutaires.

M. MUNCH ne sait pas comment différencier les heures effectuées pendant le service statutaire ou complémentaire. À quel moment peut-il savoir qu'il réalise des heures complémentaires ?

Pour faire cette différence, **Mme VILLANUEVA-THERON** précise que le service des ressources humaines calcule un ratio entre le total d'heures effectué et les heures en cadre B. Celui-ci est multiplié par le nombre d'heures complémentaires réparti soit sur la balance, soit sur le pot commun.

Mme VILLANUEVA-THERON reconnaît que ce calcul est complexe.

Mme VILLANUEVA-THERON indique que les services ont évolué en trois ans, c'est pourquoi il convient de clarifier la situation.

M. MUNCH observe que depuis ce temps, la Faculté « arrose » généreusement les autres composantes de l'Université de Montpellier.

Mme LEREDDE aimerait soulever un autre problème, peut-être lui aussi historique.

A l'époque de l'UM2, **Mme LEREDDE** note que des collègues ont été fortement sollicités pour créer des masters à l'échelle internationale, notamment avec Hanoï. Une promesse avait été faite : celle que ces heures seraient compensées. Entre temps, il y a eu la fusion et l'Université de Montpellier ne donne rien. En conséquence, des enseignants se sont engagés à faire des heures comptabilisées dans leurs services statutaires à Hanoï.

Pour **Mme LEREDDE**, les Départements doivent procéder à un bilan en la matière mais une promesse avait été faite et les enseignants chercheurs ne voient rien derrière.

Pour Hanoï, **M. HOFFMANN** explique qu'un versement a été fait à la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université de Montpellier, qui doit reverser une compensation dans le cadre des heures effectuées.

Mme VILLANUEVA-THERON acquiesce et ajoute que des attestations de services aux enseignants intervenant à Hanoï sont demandées pour être transmises à la DRI.

Mme VILLANUEVA-THERON précise qu'actuellement, ce qui est problématique, ce sont les co-accréditations mises en place avant la fusion et qui n'ont pas bénéficié d'une remise à plat depuis ce jour.

M. LEREDDE relève que dans le cadrage, il a été annoncé qu'un calcul du potentiel enseignant de chaque Département serait réalisé. Pour le LMD5, il sera possible de demander l'accréditation de diplômes en fonction des moyens de ces structures.

Mme TOURNIER répond qu'il s'agit de l'un des critères.

M. LEREDDE souligne que c'est l'une des plus grandes inquiétudes des Départements, notamment pour celui de Mathématiques, qui ont des UE de service.

M. LEREDDE ajoute que le Département Terre-Eau-Environnement a été très sollicité pour enseigner ailleurs comme à Hanoï ou à la FDE. De ce fait, les enseignants se dispersent dans d'autres diplômes que ceux portés par le Département.

M. LEREDDE alerte le Conseil sur cette situation car il ne voudrait pas entrer dans des comptes d'apothicaire entre départements. En effet, ils font tous partie de la même composante.

Pour **M. LEREDDE**, le cadrage prend certes en compte le potentiel des Départements mais il doit aussi inclure les spécificités de chacun.

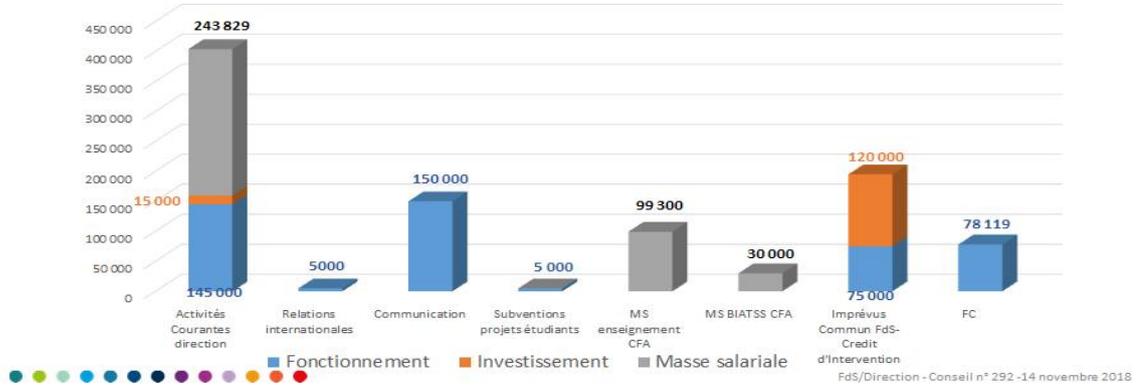
Mme TOURNIER précise que ce critère est déjà noté mais tout ne sera pas basé sur ce dernier.

- Les autres dépenses de la FdS

Mme TOURNIER présente les autres dépenses de la composante :

- Les activités courantes de la Direction,
- Les relations internationales,
- La communication,
- Les subventions projets étudiants,
- Le TICE,
- Les imprévus communs FdS,
- La masse salariale liée à la formation continue.

Dépenses Direction
2018



Mme TOURNIER explique que des personnes sont recrutées pour gérer les contrats d'apprentissage et la gestion des différentes données qui en sont issues. Cela explique les 30 000 euros relatifs à la masse salariale BIATSS CFA.

Activités courantes direction



Mme TOURNIER souligne les efforts réalisés par la Direction suite à l'augmentation des dépenses en 2017, notamment pour le fonctionnement.

Mme TOURNIER précise que les données de 2018 ne sont que prévisionnelles car l'année n'est pas terminée.

Mme TOURNIER signale que la Faculté des Sciences a gelé trois emplois d'agents non titulaires.

Mme TOURNIER demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur les dépenses de la Faculté.

M. FILHOL s'interroge : « A quoi sont liés les 100 000 euros pour l'apprentissage ? ».

Mme TOURNIER explique que ce montant comprend des heures effectuées dans le cadre du CFA.

M. MANCHERON souhaiterait que les dépenses globales par année puissent être communiquées.

Mme TOURNIER ne les a pas calculées mais, pense qu'elles sont « bouclées ». Si le Conseil le demande, elle s'engage à les fournir lors d'une prochaine séance.

M. MANCHERON demande si le budget de la Faculté des Sciences a été en déficit depuis 2015.

Mme TOURNIER lui répond que la composante a connu un déficit entre 2015 et 2016 de 280 000 euros. Une avance a été faite par l'Université de Montpellier pour le combler. Cette année, d'énormes efforts ont été réalisés, tant par les Départements que la Faculté pour rendre une partie de ce qu'elle doit à l'Etablissement.

M. MUNCH a vu passer dans la présentation des recettes une dotation de l'Université de Montpellier de 100 000 euros. La Faculté était déficitaire de 280 000.

M. MUNCH s'interroge : « *Cela signifie-t-il que la Faculté est déficitaire de 180 000 ?* »

M. GUEVELLOU explique que le dernier exercice de la Faculté des Sciences s'est avéré déficitaire de 280 000 euros sur la section masse salariale, indépendamment du fait d'avoir perçu une dotation exceptionnelle de la Présidence de 100 000 euros en section de Fonctionnement.

M. GUEVELLOU précise que l'exercice en cours n'est pas finalisé - « *l'atterrissage n'est pas encore connu !* » - il le sera entre la fin du mois de novembre et le début du mois de décembre. L'idée est de pouvoir restituer, si la Faculté des Sciences est en capacité de le faire, une partie de la somme allouée l'an dernier.

M. GUEVELLOU signale que la charge « *haute* » porte essentiellement sur des dépenses de fonctionnement et la masse salariale.

M. GUEVELLOU insiste : l'exercice 2018 ne sera pas déficitaire grâce aux efforts réalisés par la composante et l'ensemble de sa communauté.

M. FILHOL demande si la Faculté est obligée de rendre cet argent.

M. GUEVELLOU lui répond que cela s'avère essentiel d'autant plus que ce reversement permettra de reconstituer le fond de roulement de notre Etablissement.

M. HOFFMANN explique que « *lorsque la Faculté des Sciences a été déficitaire, l'Université de Montpellier l'a aidé en puisant dans ses réserves. Aussi, il est normal de rendre la somme !* »

M. HOFFMANN ajoute que ce fond diminue petit à petit et ce, pour tout le monde. Il correspond aux 5% de diminution de la masse salariale, du fonctionnement et de l'investissement.

M. HOFFMANN indique que toutes les composantes de l'Université de Montpellier participent à la remise en état de ce fond de roulement, quel que soit l'état de leur endettement.

Sur un plan politique, **M. FILHOL** comprend que la Faculté rende la somme, même si certains ne le font pas.

c. Conclusion et perspective

Mme TOURNIER pense que les HCC et vacations devraient diminuer en 2018-2019.

Mme TOURNIER rappelle que :

-une UE de 5 ECTS est actuellement constituée de 49,5h de présentiel. Depuis la rentrée, elle est à 46,5h,

-une UE de 2,5 ECTS est passée de 25h à 22,5h

Soit une économie d'heures enseignées estimée à 2 000h ETD.

M. FILHOL espère que l'économie sera beaucoup plus importante car le département de Chimie a déjà réalisé 1 000h ETD. Il serait embêté d'avoir réalisé 50% à lui tout seul !

Mme TOURNIER précise qu'il s'agit d'une valeur basse.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y a une baisse de 5 % de la dotation destinée à la masse salariale. Il espère que la réduction réalisée sur les heures de la Faculté sera supérieure à cette diminution pour pouvoir réinvestir dans le fonctionnement et ne pas avoir trop de masse salariale. Cette dernière restera à taux constant si la composante ne change rien tout en tenant compte des moins 5% de la dotation de l'UM. La Faculté des Sciences serait alors encore plus déficitaire !

M. FILHOL espère que l'effort a été correctement partagé !

Mme TOURNIER rappelle qu'il y a encore énormément d'enseignants vacataires intervenant au niveau de la licence.

Pour **Mme TOURNIER**, il serait plus logique que ces derniers soient positionnés sur les masters pour des enseignements vraiment spécifiques pour lesquels nous ne disposons pas de la compétence nécessaire pour enseigner.

Mme TOURNIER explique qu'il faudrait diminuer la balance qui représente le delta entre les heures réalisées par les enseignants de la Faculté des Sciences dans d'autres composantes et celles faites par les personnels des autres composantes pour notre UFR. La balance représente environ 96 000 euros (figée depuis 2015).

Pour **Mme TOURNIER**, le montant des heures complémentaires et des vacances ne devrait pas dépasser 1,5-1,6 millions d'euros.

M. MUNCH souhaite intervenir sur la diminution de la balance, concernant la FDE.

M. MUNCH constate qu'à l'heure actuelle, il y a deux schémas pour l'évolution de l'ESPE : il y a ceux qui souhaitent que cette structure entre dans la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier et ceux qui aimeraient que l'ESPE reste au sein des Universités de la Région. Nous fonctionnerions alors par conventions, comme cela se fait actuellement.

M. MUNCH note que si c'est la 1^{ère} version qui passe, la Faculté des Sciences ne pourra pas baisser la balance. Celle-ci serait même plus lourde car tous les enseignements passeraient par la FDE !

M. MUNCH rappelle que des élections ont lieu prochainement et qu'il présente là une réflexion politique.

M. HOFFMANN observe que si l'ESPE est rattachée à l'UM donc certainement à la FDE, la Faculté devra, dans ses statuts, prévoir comment régler ce problème de balance avec la FDE. Les heures effectuées pour l'ESPE devraient être considérées par exemple comme des heures complémentaires.

M. FILHOL suggère que la Faculté récupère la somme qui est actuellement versée à l'ESPE et qui passerait à l'Université de Montpellier pour les cours réalisés par les enseignants de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN indique que l'ESPE dépend actuellement de la COMUE.

M. MUNCH signale que si l'ESPE entre dans l'Université de Montpellier, c'est la FDE qui la pilotera.

Pour **M. FILHOL**, dans ce cas-là, la composante devra récupérer le budget associé à l'ESPE car ce sont ses enseignants qui interviennent.

M. HOFFMANN constate que cela revient à ce qui se faisait à l'époque de l'IUFM.

M. MUNCH acquiesce et ajoute que cela serait complètement dramatique pour la balance.

M. HOFFMANN rappelle que l'ESPE n'est, pour le moment, pas dans l'Etablissement.

M. MUNCH ajoute que c'est un choix politique : celui-ci devra être pris en compte lors des prochaines élections de l'ESPE.

M. LEREDDE note toutes les élections actuelles :
- 21 novembre 2018 : élections professionnelles,
- 28 novembre 2018 : élections pour l'ESPE.

M. LEREDDE confirme les propos de **M. MUNCH** : les deux questions seront évoquées et portées lors de ces élections pour l'ESPE.

M. LEREDDE précise que la Présidence de l'Université est favorable à l'intégration de l'ESPE dans l'Université de Montpellier, avec les conséquences précisées par **M. MUNCH**.

Pour **M. MUNCH**, il conviendrait que les positions de chacun soient claires. Or elles ne le sont pas lorsqu'il n'y a pas de communication.

M. HOFFMANN interrompt **M. LEREDDE** en lui demandant d'enlever sa casquette de représentant syndical et de remettre celle de Directeur de Département.

M. HOFFMANN aurait préféré que ces propos soient tenus par un élu des organisations syndicales et non par le Directeur du Département Terre-Eau-Environnement.

M. LEREDDE répond à **M. HOFFMANN** qu'il n'est pas représentant syndical au sein de cette instance mais Directeur d'un Département qui s'investit dans la formation des enseignants, au sein de la prépa CAPES SVT et AGREG SVT (formations qui perçoivent de très bons résultats).

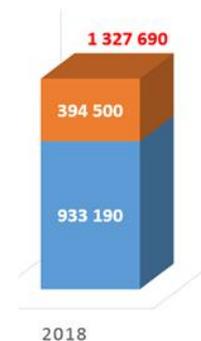
M. HOFFMANN acquiesce et demande à **Mme TOURNIER** de poursuivre sa présentation.

- Proposition répartition budget / département 2019

Mme TOURNIER présente la proposition relative à la répartition du budget par Département pour l'année 2019 :



- Fonctionnement : 933 190 euros reversés aux départements
 - Equipement: 70% des 394 500 euros seront reversés aux départements. Soit 276 150 euros.
- Les 118 350 euros restants permettront d'honorer des projets pédagogiques plus conséquents.



FdS/Direction - Conseil n° 292 -14 novembre 2018

Mme TOURNIER suggère de ne pas toucher au fonctionnement des Départements. La Direction a pris la décision le mardi 13 novembre au soir que les Départements ne seraient pas affectés par la baisse annoncée de 6,5% concernant la dotation de l'UM. Le central l'absorbera.

Au niveau équipement, **Mme TOURNIER** explique que chaque année, des projets pédagogiques de valeur sont proposés mais que la Faculté n'arrive pas à les honorer. Les collègues font chaque année la « liste au père Noël » mais ne parviennent pas à faire financer certains appareils.

Mme TOURNIER informe que la Faculté propose de n'attribuer que 70% du montant qui l'était au niveau de l'équipement : la différence sera gardée en central puis reversée aux Départements dans le cadre des projets pédagogiques, de manière à honorer l'achat d'appareils à valeur plus conséquente.

Mme TOURNIER note que les montants sont inchangés mais sont redistribués différemment.

M. HOFFMANN insiste : seuls les services centraux de la Faculté seront impactés par la diminution de 6,5%. Cela comprend le remplacement de matériels type vidéo projecteurs, écrans...

M. HOFFMANN croise les doigts pour que ce matériel ne tombe pas en panne en même temps car la Faculté ne pourra le remplacer. Il sera alors obligé de solliciter les Départements pour lesquels il reste du fonctionnement.

M. MANCHERON trouve que cela serait bien si tous les vidéo projecteurs étaient déjà tous fonctionnels, ce qui n'est pas le cas.

« C'est assez drôle de faire l'hypothèse que la Faculté n'aura pas de souci de fonctionnement d'appareils qui ne marchent actuellement pas ! » souligne **M. MANCHERON**

M. MANCHERON se demande si faire des économies de bouts de chandelles a du sens.

« Et qu'en est-il si on était parti sur une diminution des budgets de fonctionnement des Départements ? » s'interroge **M. HOFFMANN**.

À cette dernière question, **M. HOFFMANN** ajoute que si les budgets sont sincères, cela peut faire partie du fonctionnement des formations.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut faire des choix. La priorité portera par exemple sur l'achat d'un voltmètre plutôt que sur la couleur de la peinture d'une salle de TD.

M. HOFFMANN insiste : la Faculté se trouve dans une période contrainte. Il convient d'absorber celle-ci quelque part. La Direction a préféré qu'elle le soit en central plutôt que par les Départements d'enseignement.

Pour cela, **M. HOFFMANN** a demandé à **M. GUEVELLOU** de réaliser un maximum d'efforts, ce qui a été fait.

M. HOFFMANN confirme que la Faculté des Sciences rend de l'argent à l'Université de Montpellier. Le 13 novembre dernier au soir, la Direction a reçu une notification de l'Université de Montpellier qui octroie à la composante, 100 000 euros supplémentaires en fonctionnement. Cela a permis d'ajuster le fonctionnement des Départements afin qu'il n'y ait aucune baisse.

M. HOFFMANN ajoute que cela ne signifie pas que ce qui est versé par l'Université de Montpellier compense les efforts réalisés par les services centraux de la Faculté des Sciences. Néanmoins, ce sera moins difficile que ce qui était prévu.

M. HOFFMANN précise que ces 100 000 euros supplémentaires en fonctionnement n'apparaissent pas dans le document projeté par **Mme TOURNIER**.

Mme TOURNIER explique que la Direction n'a été informée que la veille au soir de cette séance.

M. GUEVELLOU souligne que la notification de la Faculté des Sciences avait été faite il y a 15 jours tel que l'a présenté **Mme TOURNIER** à l'assemblée. La définitive a été communiquée à la Direction le 13 novembre dernier à 19 heures.

Mme FRERE souhaite apporter son point de vue en tant qu'étudiante.

Mme FRERE constate que les conditions de travail des étudiants sont affectées. Beaucoup se plaignent des amphithéâtres du bâtiment 6 car un grand nombre de vidéoprojecteurs ne fonctionnent pas.

M. HOFFMANN informe que la demande de changement de ces matériels a été effectuée et demande à **M. KOUADRI** de compléter ses propos.

M. KOUADRI confirme que les bons de commande pour les amphithéâtres du bâtiment 6 sont partis : les travaux seront réalisés pendant les vacances de fin d'année. À la rentrée de janvier 2019, tous les vidéoprojecteurs de ce bâtiment seront neufs.

M. KOUADRI ajoute que depuis 2016 et jusqu'à fin 2018, 80% du parc géré par le pôle logistique de la Faculté a été revu. À cela s'ajoutent les salles qui ont été équipées.

M. HOFFMANN indique qu'il y a aussi deux salles dédiées aux visioconférences.

M. GUEVELLOU reconnaît que la Faculté des Sciences a peut-être tardé mais, il souhaite saluer l'investissement de **M. KOUADRI** qui au demeurant ... est seul !

M. GUEVELLOU rappelle que la composante suit un plan pluriannuel de renouvellement des vidéoprojecteurs sur des locaux peut-être « vétustes ». Pas plus tard que le 12 novembre dernier, **M. GUEVELLOU** signait un bon de commande de 30 000 euros au titre des matériels neufs devant être installés au bâtiment 6.

M. GUEVELLOU a donné la mission de renouveler ce parc à **M. KOUADRI**.

M. MANCHERON a compris que l'Université de Montpellier compte différentes composantes et partage son budget entre elles. Des reversements ont lieu pour différentes raisons - occupation de locaux, prestations ...-.

M. MANCHERON note que la Faculté des Sciences reverse plus d'argent aux autres composantes pour ses propres personnels.

M. GUEVELLOU corrige les propos de **M. MANCHERON** : « *La Faculté des Sciences reverse de l'argent à l'établissement* ».

M. MANCHERON poursuit sa réflexion. En contrepartie et pour absorber un budget qui n'est pas équilibré, on dégrade la qualité de service à tous les niveaux. Il ne met pas en cause la responsabilité de la composante. Toutefois, les conditions de travail sont impactées : diminution du nombre d'heures par UE, retard dans le remplacement du matériel défectueux ...

M. MANCHERON peut concevoir que si la Faculté est réellement - et il insiste sur ce terme - en déficit, il convient de réaliser des économies.

M. MANCHERON croit que le fond du problème vient du fait que la distribution de départ n'est pas juste ... ce qui n'est pas normal ! Il est demandé à la composante de réaliser des économies alors qu'on ne devrait pas.

Mme TOURNIER était présente en Conseil d'Administration lors de la présentation du budget de l'Université de Montpellier. Ce dernier subit également une baisse non négligeable. Cette diminution va en cascade et ce sont les composantes qui en pâtissent.

M. GUEVELLOU précise que « *nous sommes dans le constat des vases communicants.* »

M. GUEVELLOU rappelle que la Faculté dispose d'un niveau élevé de sa dépense en heures complémentaires, s'opérant au détriment de l'investissement et du fonctionnement. Ce niveau élevé des Hcc est une dépense inhérente à cette importante composante ... plus de 8 000 étudiants : nous sommes sur un volume qui va avoisiner les 2 millions d'euros. Il s'agit d'une dépense globalisée.

M. GUEVELLOU signale que cela a une conséquence sur les investissements pédagogiques susceptibles d'être réalisés au sein des Départements d'enseignement.

Mme TOURNIER observe que les vacances et les heures complémentaires représentent 42 % du potentiel de la composante.

M. HOFFMANN ne sait pas si l'on peut dire que la Faculté des Sciences est la plus miséreuse des composantes. L'Université de Montpellier est en train d'harmoniser : il sera ensuite possible de faire des comparaisons. **M. HOFFMANN** regrette que **M. FABRE** n'ait pu répondre présent à l'invitation à cette séance. Toutefois, il viendra lors d'un prochain Conseil pour expliquer le mode de fonctionnement.

M. HOFFMANN rappelle l'impact des heures complémentaires. C'est la Faculté des Sciences qui maîtrise son offre de formation, non l'Université de Montpellier, même si elle est validée par la CFVU. La Faculté est donc responsable de ses heures.

M. HOFFMANN s'interroge : « *Si l'offre de formation avait été moindre, la Faculté aurait-elle besoin de demander plus d'heures ?* »

Pour **M. HOFFMANN**, c'est à la Faculté des Sciences de maîtriser sa masse salariale.

M. HOFFMANN explique qu'elle n'y est pas parvenue, d'où la réduction des heures. Et cela à cause de son offre de formation qui est certainement trop large par rapport à ses possibilités..

M. MANCHERON indique qu'il y a eu une augmentation du nombre d'étudiants.

M. HOFFMANN invite **M. MANCHERON** à consulter l'évolution des effectifs. Il n'y a pas de grosse augmentation qui pourrait expliquer cette explosion. Même si cela avait été le cas, cela signifierait que la Faculté des Sciences n'a pas pensé son offre de formation en tenant compte de cette variation potentielle du nombre d'étudiants.

M. HOFFMANN reconnaît que cela n'a pas été suffisamment anticipé. Il a fait partie des personnes qui ont travaillé sur le LMD4.

M. HOFFMANN revient sur les pourcentages de la formation continue et de l'apprentissage au sein des ressources propres de la Faculté des Sciences, en les comparant à la moyenne de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN note que la Faculté est la composante la plus importante de l'Établissement. C'est une UFR Scientifique qui sait que ce qu'elle fait est à la pointe des avancées scientifiques. Toutefois, elle est sur des pourcentages ridicules.

M. HOFFMANN est déçu par ce faible pourcentage.

M. HOFFMANN pense qu'il y a un travail à faire sur ce point lors du LMD5.

Mme TOURNIER constate que ce « *faible pourcentage* » rapporte cependant des moyens non négligeables.

M. HOFFMANN rappelle que la plupart des grands enseignants-chercheurs sont à la Faculté des Sciences. La composante travaille aussi avec des laboratoires de pointe. Mais elle est incapable de faire de l'apprentissage !

Pour **M. HOFFMANN**, c'est une erreur de ne pas développer cet axe « *Mais il ne faut pas se comparer aux autres mais regarder ce que l'on a fait et ce que l'on peut faire !* ».

M. HOFFMANN précise que la diminution des heures est une des conséquences du comportement de la composante.

M. MANCHERON comprend le point de vue de **M. HOFFMANN** mais son sentiment, pour avoir participé au LMD4, est que la volonté de ceux qui ont participé à cette construction était d'avoir une offre de formation raisonnable au sens de la qualité pédagogique et de faire quelque chose qui ne soit pas du « bricolage » mais quelque chose de sérieux.

M. MANCHERON ajoute que l'objectif était d'avoir quelque chose de compétitif, même si cela coûte un peu plus cher.

Pour **M. MANCHERON**, cette offre de formation est une bonne chose.

Au sein de son Département Informatique, **M. MANCHERON** indique qu'un mail a été envoyé indiquant qu'il y a 38 % d'heures complémentaires et qu'il faudrait tomber à 10 % à terme. Il convient donc de diminuer les heures des enseignants.

A ce mail, **M. MANCHERON** répond « *D'accord, il y a 38 % d'heures complémentaires qui doivent tomber à 10 %. Il ne faut pas diminuer les heures mais 12 enseignants chercheurs supplémentaires.* »

M. MANCHERON sait que cela ne peut pas être la réflexion d'un Directeur mais il croit sincèrement qu'à force de subir une dégradation de service en diminuant des dotations, le nombre de postes, les ressources, et tout le reste, on en arrive à être obligé à faire appel à des vacataires car le Département n'a plus de bras. De fait, la Direction dit ensuite « *vous avez trop de vacataires, donc il faut diminuer les heures !* ».

M. MANCHERON pense que la solution au problème est d'avoir davantage de moyens humains.

Pour **M. MANCHERON**, le rôle du Directeur de la Faculté des Sciences est d'aller négocier cela et de demander non pas 12 postes en plus mais 20.

M. MANCHERON reconnaît que cela peut paraître absurde voire utopiste que d'aller taper chez le Président de l'Université de Montpellier en sollicitant autant de postes mais en réalité, c'est ce qu'il faut faire.

M. HOFFMANN confirme que tout le monde a besoin de postes supplémentaires. Cette politique a été appliquée il y a 40 ans : des formations ont été créées pour procéder à cette demande. Aujourd'hui, sans parler des deux postes miséreux de Parcoursup, il faudrait revoir la republication des postes.

M. HOFFMANN constate que beaucoup d'universités ont gelé les campagnes d'emplois. Aujourd'hui, il se prépare un pré-gel : il y a ainsi une temporisation des postes du fait des difficultés financières d'un grand nombre d'Universités.

M. HOFFMANN ne dit pas que cela est bien, au contraire, mais il décrit une situation. Des dialogues se créent, des syndicats font remonter des informations. Les Présidents doivent relayer les mêmes difficultés à la CPU car ils se retrouvent confrontés à tout cela.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. DESPAUX**.

M. DESPAUX rappelle que pour les formations professionnalisantes, les textes stipulent qu'il faut avoir un pourcentage aux alentours de vingt sous forme de vacations pour l'intervention de professionnels et de personnes issues de l'industrie. L'Université doit soutenir cela.

M. LEREDDE approuve les deux dernières interventions.

M. LEREDDE a apprécié que **Mme TOURNIER**, en début de présentation, établisse le contexte en précisant les spécificités de la Faculté.

M. LEREDDE demande si la Direction de la composante porte cette particularité au niveau de l'Université.

Pour **M. LEREDDE**, lorsqu'il y a 42 % de boursiers, la Faculté a un rôle social : celui d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants en difficulté. Elle doit en être fière !

M. LEREDDE s'exclame : « *Il parait que Parcoursup ne fait pas de la sélection à l'Université* ».

M. LEREDDE entend trop souvent **M. HOFFMANN** dire « *On obtient la même chose que les autres, donc on n'a rien à dire* ».

M. LEREDDE est désolé mais il ne veut pas la même chose que les autres : il sollicite davantage dans un contexte où la Faculté fait plus que les autres !

M. HOFFMANN laisse la parole à **Mme LEREDDE** puis il lui répondra.

En tant que responsable de la 1^{ère} licence professionnelle mise en place à la Faculté des Sciences, **Mme LEREDDE** approuve complètement les propos de **M. DESPAUX**. La composante a besoin de montrer qu'elle a une ouverture vers le monde professionnel en faisant venir des acteurs de ce dernier. Les étudiants les apprécient énormément. De plus, les enseignants chercheurs ne savent pas tout faire !

Mme LEREDDE insiste : il y a des domaines où il est nécessaire de faire venir des personnes du privé : c'est une vitrine et un « plus » pour la composante.

M. HOFFMANN lui répond en soulignant qu'à aucun moment il n'a été dit qu'il ne fallait pas cette vitrine.

Pour **Mme TOURNIER**, il convient d'être très attentif à cette spécificité présente dans plusieurs Départements. Dans la répartition pour le LMD5, il faudra tenir compte de ce critère.

Mme LEREDDE rebondit sur l'apprentissage. **Mme TOURNIER** a précisé que la Faculté est un mauvais élève et que les chiffres le démontrent.

Mme LEREDDE intervient au sujet du CREUFOP avec qui elle a travaillé et qui a dupé la Faculté qui n'a rien vu venir. **Mme LEREDDE** porte sa formation à bout de bras et a vu les changements réalisés avec le service de la formation continue qui est « vraiment super ».

Mme LEREDDE note qu'au sein de son Département, il y a eu une présentation de la chargée de mission apprentissage et formation continue du Département. Le Département possède des masters liés à l'apprentissage pourtant la chargée de mission est incapable de dire ce qui revient à la structure.

Pour **Mme LEREDDE**, cela est un gros problème. Elle veut bien sacrifier complètement sa recherche pour continuer à faire ce qu'elle fait depuis plusieurs années, à savoir convaincre les bureaux d'études. Elle a essayé cela pour 3 étudiants mais n'est arrivée à avoir ni apprentissage, ni une formation continue en raison du coût énorme que cela représente pour eux.

Mme LEREDDE explique que cela a été pour elle une remise en question, un échec personnel.

Pour **Mme LEREDDE**, il est difficile d'entendre que la Faculté est un mauvais élève. Elle ne dispose pas de formation pour convaincre les entreprises privées, toutefois, elle veut bien essayer.

Mme LEREDDE est très inquiète pour le LMD5 : elle a l'impression que tout va tourner autour du budget. Elle a très peur de perdre l'aspect pédagogique, notamment sur ce qui va être vendu à la communauté -moins d'interventions et de présentiel parce que le budget est en baisse -.

Mme LEREDDE note que des Départements ont fait des efforts énormes. Aussi, mettre tout cela à plat pour repartir sur de nouvelles choses d'ici 6 mois... c'est quelque chose pour lequel elle est très inquiète.

Pour finir son intervention, au nom des élus FSU, **Mme LEREDDE** remercie vivement **Mme TOURNIER** ainsi que la Direction de la Faculté des Sciences pour cette présentation du budget qu'elle n'a jamais eu au sein des diverses instances auxquelles elle participe.

Mme LEREDDE apprécie cette transparence et espère que cela va continuer.

Mme LEREDDE mesure le travail réalisé derrière cette présentation et salue cet effort qui a permis de répondre à de nombreuses questions posées depuis un certain temps.

Mme TOURNIER aborde le thème de l'apprentissage.

Mme TOURNIER explique que lorsqu'elle était Directrice du Département Chimie, elle avait monté des formations en apprentissage. Elle est bien consciente du travail énorme que cela représente.

Pour **Mme TOURNIER**, on s'y retrouve lorsque l'on voit la progression des étudiants : c'est une compensation du nombre d'heures passées. Mais d'un point de vue budgétaire, on ne s'y retrouve pas.

Mme TOURNIER ajoute qu'un chargé de mission a été nommé sur la partie apprentissage.

M. HOFFMANN précise que **M. JOURDE** est chargé de mission apprentissage pour aider, accompagner et clarifier la situation.

Mme TOURNIER indique que lorsqu'une formation par apprentissage est mise en place, une dotation est versée au départ qui permet d'acheter de l'appareillage et d'équiper des salles.

Mme TOURNIER reconnaît que monter des dossiers pour l'apprentissage est très lourd. Elle espère que **M. JOURDE** pourra accompagner les personnes qui le souhaitent, de manière à ce que la Faculté ait davantage de formations ouvertes.

Mme TOURNIER informe qu'elle avait souhaité rencontrer le responsable du CFA avec **M. HOFFMANN** avant cette présentation mais cela n'a pas été possible.

M. HOFFMANN va essayer de mettre en place cette rencontre d'ici début décembre. Il est nécessaire d'avoir une discussion pour clarifier au mieux les situations.

Concernant le LMD5, **M. HOFFMANN** pense que **Mme LEREDDE** a raison : des points sont en discussion comme l'innovation pédagogique. Les Départements et les responsables de mention doivent rester maîtres de leurs formations.

M. HOFFMANN souligne qu'il y aura un cadrage budgétaire. C'est obligatoire, à moins que ne soient attribués 15 ou 20 postes à la Faculté, mais il n'y croit pas...

M. HOFFMANN explique que pour les innovations pédagogiques, les équipes enseignantes décideront car les approches des Départements ne sont pas les mêmes.

M. HOFFMANN rappelle que le LMD5 doit être mis en place d'ici pour la rentrée 2021. Toutefois, même si on a le temps, il convient de déterminer les contraintes. Les équipes pédagogiques doivent aussi faire des propositions qui seront confrontées à ces dernières.

M. HOFFMANN précise que les équipes pédagogiques ont une certaine forme de liberté sur le travail du LMD5. Le Conseil décidera sur les différentes propositions.

M. HOFFMANN signale que son rôle n'est pas d'imposer.

M. HOFFMANN revient sur le propos de **M. LEREDDE** et note que vis-à-vis des différentes instances de l'Université de Montpellier et du courrier qu'il a reçu la veille du Conseil, il voudrait relever une phrase : « *Un travail sera engagé avec des services dans le cadre d'un projet d'allocation de moyens afin de prendre en compte les spécificités de votre UFR et de vous accompagner pour retrouver un équilibre* ». Ce courrier est signé par **M. AUGÉ**.

M. HOFFMANN ne dit pas qu'il faut se réfugier derrière nos spécificités mais celles-ci existent !

Pour **M. LEREDDE**, « *Si l'on a accepté la fusion, ce n'est pas pour se faire avoir !* ». Depuis, les budgets diminuent. Au bout d'un moment la Faculté est le dindon de la farce !

M. LEREDDE pense qu'il faut dire très clairement aux gens de l'ex-UM1 qu'il n'y a pas de raison pour que ce soient eux les riches et nous les pauvres !

M. HOFFMANN explique que la Faculté a des particularités reconnues mais qu'elle subit des baisses comme les autres composantes et bénéficie de dotations exceptionnelles.

M. HOFFMANN ne sait pas si les autres structures en disposent.

M. HOFFMANN insiste : la Faculté des Sciences est reconnue par l'Université de Montpellier dans sa singularité.

Concernant les propos de **Mme LEREDDE**, **M. HOFFMANN** rappelle que le VPCFVU de l'Etablissement est un enseignant chercheur de l'ex-UM2. Ce n'est pas l'ex UM1 qui tape sur les ex UM2 mais un ex UM2 qui fait des réductions identiques pour toutes les composantes.

M. HOFFMANN aimerait, comme tout le monde, ne pas connaître de diminution de budget.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MARIN**.

M. MARIN indique que depuis qu'il a décidé de s'impliquer au sein de la Direction de la Faculté des Sciences, il n'a de cesse de rappeler à celle de l'Université de Montpellier les spécificités de l'UFR par rapport aux autres composantes. Elles sont audibles, variées.

Pour **M. MARIN**, il est très important de rappeler son action sociale. La Faculté des Sciences n'est pas comparable aux UFR de Droit, ou de Médecine.

M. MARIN est heureux de voir ces singularités et il est important de les rappeler à la Direction de l'Université de Montpellier, surtout le fait que la Recherche bénéficie de tout cela.

M. MARIN note que l'Etablissement se gargarise des aspects liés à la recherche or ces derniers sont essentiellement portés par des chercheurs de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il est important de le rappeler !

M. MARIN insiste, « *Notre composante n'est pas comparable aux autres. Elle doit être traitée avec un égard particulier.* »

Pour **M. MARIN**, il est important de passer ce message.

M. MANCHERON pense qu'il faut ajouter que s'il y a une excellence scientifique en termes de recherche, c'est parce qu'il y a une excellence de pédagogie. L'un ne va pas sans l'autre. Dans une UFR, la pédagogie ne doit pas être sacrifiée.

M. MARIN constate que c'est la première fois qu'il est inscrit dans un courrier « *les spécificités* ». Il observe que le message est entendu.

Pour **M. HOFFMANN**, celles-ci ne doivent pas être un mur derrière lequel il faut se réfugier systématiquement mais c'est un point fort qui doit être mis en avant pour la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute qu'un autre point fort de la composante est qu'un grand nombre de chercheurs sollicite des CRCT car leur activité de recherche est importante mais représente un coût pour l'enseignement.

M. HOFFMANN se demande pourquoi la composante sortirait 2 à 3 000 euros pour 192 heures de délégation données en CRCT ? Pourquoi est-ce la pédagogie qui est pénalisée alors que l'enseignant de qualité n'est pas là non plus ? Il y a une charge pour la composante.

M. HOFFMANN comprend que cela participe au fond de roulement de l'Université de Montpellier et serve à éponger l'augmentation de la masse salariale. **M. FABRE** pourra s'expliquer sur ce point lors de sa prochaine venue en Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN suggère à Mme TOURNIER de présenter sa conclusion sur le Budget Propre Intégré (BPI) 2019.

Mme TOURNIER diffuse le BPI 2019 et présente les ressources et dépenses.



Budget prévisionnel 2019 hors masse salariale Etat et PPI

Ressources		Dépenses	
Ressources propres de la composante	1 308 725	Dépenses de fonctionnement	1 112 961
Dotation globale de fonctionnement dont charges maintenues en central	2 497 996	Charges maintenues en central	829 316
Enveloppe <u>ParcourSup</u>	120 108	Dépenses de personnel	1 984 553
Total ressources de Fonctionnement	3 926 830	Total dépenses de fonctionnement	3 926 830
Dotation d'investissement	649 620	Dépenses d'investissement (hors PPI)	649 620
Total ressources fonctionnement et investissement	4 576 450	Total dépenses de fonctionnement et investissement	4 576 450
Appels à projets MUSE	150 179	Appels à projets MUSE	150 179
Total provisoire des ressources	4 726 629	Total provisoire des dépenses	4 726 629

Mme TOURNIER rappelle que la dotation pour les appels à projets MUSE se retrouve sur les dépenses et ne peut être affectée ailleurs.

M. GUEVELLOU constate que le projet de budget est en équilibre. Il est passé de 4 millions 7 à 4 millions 8 suite à la dotation exceptionnelle allouée par le Président de l'Université.

Mme TOURNIER n'a pu actualiser le document, ayant reçu l'information la veille de ce Conseil.

M. HOFFMANN informe que l'Assemblée doit se prononcer sur la distribution de la somme de fonctionnement globale soit pour tous les Départements. L'objectif est de maintenir celle-ci au même niveau que l'an dernier. Pour l'équipement, il conviendrait d'utiliser 70% de versement au sein des Départements pour qu'ils puissent investir et en conserver 30% pour des projets pédagogiques spécifiques ou « lourds » qui seront proposés au Conseil par la suite.

M. MANCHERON souhaite revenir sur la conclusion du budget présenté par **Mme TOURNIER**.

M. MANCHERON note que le total provisoire de 4 726 629 € représente un budget équilibré. Cela signifie qu'en 2019, la Faculté a assez d'argent pour couvrir toutes ses dépenses, que cela soit en masse salariale, en investissement et en fonctionnement.

M. HOFFMANN répond qu'il s'agit du principe d'un budget équilibré.

M. MANCHERON l'entend mais constate que la Faculté bénéficie d'un peu plus d'argent que prévu. Cette somme sera-t-elle mise de côté ou bien servira-t-elle à d'autres dépenses ?

M. MANCHERON sait qu'il est d'usage de tout dépenser et demande à quel endroit cette dotation exceptionnelle le sera.

M. HOFFMANN informe que ce reliquat permet de remettre les Département à 933 000 euro.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté creusait un trou sur les services centraux de la composante. **M. MANCHERON** a fait part de la dégradation du matériel. Le supplément d'argent est utilisé pour essayer de compenser une partie de la perte du maintien des locaux de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN demande s'il a répondu à la question de **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON indique qu'il y a deux manières d'élaborer un budget : soit le budget est en équilibre pour montrer que ce que l'on a nous suffit, soit le budget est en déficit pour témoigner que ce que l'on a ne suffit pas à compenser nos dépenses.

M. MANCHERON est favorable à ne pas présenter un budget en équilibre, qui est un faux budget. Le budget réel présenterait ce que perçoit la composante et les dépenses qui permettraient réellement de satisfaire ses services.

M. HOFFMANN explique qu'il ne s'agit pas d'un « faux budget » car le Conseil d'Administration a déjà alloué ces moyens. C'est cette instance qui valide le budget des composantes.

M. HOFFMANN précise qu'il serait possible de proposer un budget en déficit. Ceci étant, celui-ci montre un équilibre qui in fine doit être atteint, ce qui ne veut pas dire que la Faculté des Sciences n'a pas de besoins.

M. HOFFMANN informe que ces derniers ont été remontés à l'établissement. La preuve en est que l'Université a attribué une dotation exceptionnelle de 100 000 euros sur un budget qui était pourtant équilibré.

M. HOFFMANN aurait pu faire un budget « *bras de fer* », déséquilibré mais ce dernier ne pouvait être validé par la composante et l'Université.

M. GUEVELLOU explique que la Faculté des Sciences réalise un exercice prévisionnel. Ce budget a été établi sur le principe de sincérité budgétaire qui interdit de sous-estimer les charges ou de surestimer les ressources. Il y a techniquement un certain nombre d'ajustements qui sont opérés en cours d'exécution budgétaire (BR1 et BR2) qui peuvent « *nous amener à recevoir des recettes supplémentaires !* » Cela permet d'allouer un certain nombre de moyens supplémentaires notamment aux projets pédagogiques ou pour faire face aux dépenses de masse salariale.

M. GUEVELLOU signale que le budget est d'abord construit sur la dotation allouée par l'Établissement qui a, à nouveau, été abondée de 100 000 euros cette année. Il doit maintenir l'équilibre de fonctionnement. Cela explique le fait qu'il puisse être présenté à la fois en équilibre en recette et en dépense : « *la Faculté doit orienter ses financements selon la règle de l'équilibre financier.* »

M. GUEVELLOU ajoute qu'il est également élaboré sur le fait que la Direction a procédé à une estimation des recettes et des ressources propres que la composante pourrait percevoir sur 2019 et qui pourraient fluctuer, « *indépendamment de ce que l'on perçoit au titre des droits d'inscription légèrement en baisse cette année.* »

M. GUEVELLOU conclut qu'il n'est pas possible de présenter un budget en déséquilibre ; cela renvoie à la nécessité d'équilibrer les comptes de manière à éviter la présence de déficit ... Auquel cas, il défie **M. MANCHERON** de quantifier celui-ci.

Techniquement et financièrement **M. GUEVELLOU** ne sait pas faire car il est sur une démarche sincère !

Mme TOURNIER rappelle que lors du dialogue budgétaire, la Direction a bien sensibilisé l'Université de Montpellier sur les difficultés rencontrées par la Faculté des Sciences inhérentes à la spécificité de la composante.

Mme TOURNIER pense que les 100 000 euros montrent que le message a bien été compris.

Pour **M. GUEVELLOU**, le travail de rétablissement ne fait que commencer ! Il reprend la correspondance de **M. AUGÉ**, Président de l'Université : « *un travail sera engagé avec les services dans le cadre du projet de la dotation des moyens afin de prendre en compte les spécificités de votre UFR Sciences.* »

M. GUEVELLOU confirme que cette démarche d'accompagnement est d'ores et déjà engagée.

M. GUEVELLOU est contre la présentation d'un Budget Propre Intégré - BPI - de la Faculté des Sciences présenté en déséquilibre. Un budget est en déséquilibre lorsque la section de Fonctionnement et la section d'Investissement ne sont pas respectivement votées en équilibre ; les recettes et les dépenses n'ayant pas été évaluées de façon sincère « *et ce n'est pas le cas de la Faculté de Montpellier !* »

Mme LEREDDE demande sur quoi doivent se prononcer les conseillers.

Mme TOURNIER répond qu'ils devront le faire sur la répartition des Départements.

Pour **M. HOFFMANN**, le Conseil peut se prononcer sur la répartition mais aussi sur le BPI 2019.

En tant de Directeur de Département, **M LEREDDE** indique qu'il lui a été demandé de faire remonter un budget moyen pour les besoins de sa structure.

M. HOFFMANN acquiesce.

M. LEREDDE a fait remonter les besoins très certainement comme les autres Directeurs de Département. Il estime que cela représente plus que 933 000 euros.

Mme. LEREDDE demande ce qu'a fait la Direction de ces demandes.

Mme TOURNIER répond qu'elle n'a pas tout reçu à ce jour.

M. LEREDDE souhaite qu'il y ait une transparence au niveau des conseillers. Il se propose d'expliquer les raisons pour lesquelles il a une demande de 166 000 euros : cela est dû aux spécificités du Département.

M. HOFFMANN informe **M. LEREDDE** qu'il peut présenter cette dernière. Toutefois, la Direction n'a pas encore tout reçu. Les doléances seront toutes confrontées pour que soit mis en place une répartition entre les Départements.

M. HOFFMANN rappelle que **Mme TOURNIER** a présenté le budget de la Faculté des Sciences et non celui des Départements d'enseignement. Cela sera fait lors de la séance du mois de décembre.

M. HOFFMANN pense que le budget transmis par **M. LEREDDE** est sincère.

M. LEREDDE le confirme.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y aura une harmonisation et une discussion avec certains Directeurs de Département qui proposent un budget à la hausse parce que la Direction a sollicité une baisse.

M. HOFFMANN souligne que pour établir un budget sincère, il convient de regarder ce qui va être consommé pour pouvoir fonctionner au cours de l'année et ne pas essayer d'estimer. Un budget sincère ce n'est pas écrire en une ligne « *tu vas m'en donner moins alors je vais t'en demander plus !* ».

M. HOFFMANN insiste : le taux d'exécution est autour de 75 %.

M. GUEVELLOU complète les propos de **M. HOFFMANN**. Il sera adressé, sous 48 heures, aux Directeurs de Département, les taux d'exécution tels qu'ils ont pu être constatés au 24 octobre 2018. A ce jour, il reste un certain nombre de moyens en Investissement et en Fonctionnement dans certains Départements.

M. GUEVELLOU se rappelle que le budget alloué au Département DESTHEM l'an dernier était de 153.200 euros pour les dépenses d'Investissement et de Fonctionnement.

M. GUEVELLOU précise que la Direction va désormais travailler sur les budgets « *besoins* » - sur du 166 000 euros -. L'objectif est de corroborer la demande des Départements avec les moyens, tels qu'ils ont pu être alloués.

M. LEREDDE constate que le Conseil vote un budget puis, que la Faculté des Sciences verra ensuite comment elle fait pour faire entrer les besoins dans un budget définitif et insuffisant.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a d'autres remarques à formuler.

M. FILHOL pense qu'un travail de qualité a été réalisé pour conserver le budget de fonctionnement.

M. FILHOL craint que sur le long terme, l'inflation s'ajoute à cela. Si celle-ci augmente de 3 %, cela signifiera qu'en 3 ans, « *on approchera des 10 % et que la composante pourra se retrouver dans des situations financières compliquées.* »

Pour **M. FILHOL**, il va falloir étudier comment faire, tout en tenant compte du fait que les économies ont des limites car elles peuvent entraîner des dégradations.

M. FILHOL sait que le budget de l'Université de Montpellier est aussi gelé.

M. FILHOL a peur qu'à un moment, on ne puisse plus s'en sortir.

M. FILHOL explique que le Département de Chimie peut réaliser des économies car il a des stocks de produits mais à un moment donné, il n'en n'aura plus et ne pourra plus intervenir convenablement. Il faudra alors imaginer des moyens qui permettront de maintenir l'essentiel.

M. HOFFMANN rappelle que les ressources propres sont l'un des moyens importants pour maintenir l'essentiel et anticiper le problème. Il ne faut pas uniquement compter sur la dotation de l'État et de l'Université de Montpellier.

Mme TOURNIER ajoute que l'évolution des ressources propres de la Faculté des Sciences entre 2017 et 2018 représente une augmentation de plus de cent mille euros. Par le biais de celles-ci, il est possible de couvrir des dépenses.

Mme TOURNIER informe qu'en 2019, il y a eu un estimatif des ressources propres de la Faculté concernant l'apprentissage et la formation continue sur la base de 90 %. Cela explique la baisse.

Mme TOURNIER précise que 90 % de ce qui a été perçu en 2018 pour l'apprentissage et la formation continue a été pris en compte par l'Université de Montpellier.

Mme VILLANUEVA-THERON complète les propos de **Mme TOURNIER**. La Faculté est déjà sollicitée par les services pour travailler sur les budgets rectificatifs n°1 qui prendront en compte les effectifs réels d'aujourd'hui et éventuellement des hausses des services liés aux effectifs.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MUNCH**.

M. MUNCH s'interroge : « Où sont les 280 000 euros dus par la Faculté ? »

M. HOFFMANN présente un prévisionnel 2019. **M. MUNCH** parle de l'exécuté de 2018.

M. GUEVELLOU rappelle que cette donnée n'est pas encore finalisée car l'année n'est pas encore terminée.

M. MUNCH s'attend à un déficit.

Mme VILLANUEVA-THERON informe que la Faculté des Sciences a fait en sorte de pouvoir restituer un certain montant.

Mme TOURNIER remémore qu'il y a eu 3 postes gelés au niveau de la composante.

M. GUEVELLOU précise que la priorité a été donnée à la « *sanctuarisation de la masse salariale* », notamment sur le paiement des heures complémentaires et des vacances d'enseignement. La Faculté a optimisé ses recettes. Le taux d'exécution dépassera les 100 %. Parallèlement, l'UFR a sanctuarisé un certain nombre de dépenses, pour ne pas dire « *geler* », notamment en Fonctionnement. Des contrats n'ont pas été renouvelés immédiatement pour ne pas avoir à solliciter encore plus les dépenses.

M. GUEVELLOU ajoute que la composante va dégager un excédent qui avoisinera les 250 000 euros. Cette somme va mécaniquement retomber dans le fond de roulement de l'Établissement et, il s'en félicite.

M. GUEVELLOU souligne que l'exécution budgétaire définitive - atterrissage financier - ne sera connue qu'aux mois de janvier - février 2018.

M. MUNCH remercie **M. GUEVELLOU** pour cette précision.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Mme GALL-BORRUT pense que le tableau présenté est une synthèse extrêmement « *compréhensible* » du budget car derrière chaque ligne, il y en a d'autres ...

Mme GALL-BORRUT crédite la Direction de sa confiance. Toutefois, elle s'interroge sur le chiffre relatif à la dépense des personnels.

Mme VILLANUEVA-THERON explique que derrière ce chiffre, il n'y a pas que des heures complémentaires et vacances. Il y a aussi tous les contrats des agents non titulaires. Ce chiffre comprend toute la masse salariale globalisée de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a eu une estimation de la diminution du nombre d'heures de l'offre de formation.

Mme GALL BORRUT ajoute que la baisse était de l'ordre de 80 000 euros.

M. MUNCH remercie la Direction. Il trouve que l'exercice réalisé ce jour en séance est très appréciable.

M. MUNCH souhaite poser une question « naïve » à la Direction : si les dépenses de masse salariale intègrent tous les personnels de la composante, combien est-il prévu pour l'enveloppe des heures complémentaires en 2019 ?

M. GUEVELLOU indique que l'objectif fixé est de 1 million 700 mille euros. L'an dernier, il y a eu 1 million 930 mille euros ...

Pour **M. MUNCH**, il est important que les conseillers soient informés de ces chiffres.

M. MANCHERON va voter contre le budget. Il souhaite que les gens ayant travaillé dessus ne le prennent pas pour eux, ce n'est pas contre leur travail. Il estime que le vote de ce projet de budget est « utopiste ».

M. MANCHERON croit que la Faculté des Sciences de Montpellier pourrait avoir plus de moyens !

M. HOFFMANN répond à **M. MANCHERON** que cette demande est faite et la Direction le rappelle en permanence auprès de l'Établissement.

M. GUEVELLOU insiste : « il s'agit d'un budget prévisionnel ! »

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de procéder au vote du budget initial 2019 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 9

Défavorable : 1

Favorable : 19

Le Budget initial 2019 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote.

M. HOFFMANN invite l'auditoire à procéder à un « vote de principe » des dotations 2018 allouées aux Département d'enseignement de la Faculté des Sciences, au titre du budget initial 2019.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 5

Défavorable : 1

Favorable : 23

Le vote des dotations 2019 - en section de Fonctionnement - allouées aux Département d'enseignement de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN informe que la prochaine étape concerne la répartition de ces budgets au sein des Départements.

M. GUEVELLOU rappelle que lors du prochain Conseil, il sera présenté « des lignes budgétaires supplémentaires », plus précises que celles de ce jour. La Direction fera en sorte de synthétiser, le support étant fastidieux à lire pour les non « initiés » à la chose comptable et financière.

M. HOFFMANN remercie **Mme TOURNIER** et **M. GUEVELLOU** pour cet important travail ainsi que **Mme VILLANUEVA-THERON** qui a fortement participé à la récupération des données.

Le Conseil de la Faculté des Sciences remercie **Mme TOURNIER**, **Mme VILLANUEVA-THERON** et **M. GUEVELLOU**.

Mme TOURNIER tient à saluer tous les services qui l'ont aidé à effectuer ce travail.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

4. Vote de conventions

M. HOFFMANN informe que deux conventions sont présentées à l'auditoire.

a. Contrat de prestation de services - Société Cévenn'Essences

M. HOFFMANN indique que cette convention a été proposée par le Département de Chimie. La société « *Cévenn'Essence* » demande à la Faculté des Sciences de procéder à des analyses GCMS.

M. HOFFMANN se tourne vers **Mme FERNANDEZ** pour savoir si elle possède plus d'informations sur cette convention.

Mme FERNANDEZ n'a pas plus de renseignement que le document mis à la disposition du Conseil.

M. HOFFMANN demande à **M. FILHOL** de préciser le terme GCMS.

M. FILHOL explique qu'il s'agit d'analyses d'identification des molécules présentes dans des essences naturelles.

M. GUEVELLOU informe que ce texte est une régularisation.

Mme FERNANDEZ précise que cette convention se pratiquait les années précédentes. Désormais, c'est la DIPA - Direction de l'Innovation et des Partenariats - qui l'élabore.

M. FILHOL ajoute que cette convention a été signée sans être étudiée par la Faculté des Sciences et le Département Chimie.

M. FILHOL regrette qu'elle ait été signée sans qu'il n'ait pu la viser en premier en tant que Directeur de Département.

M. FILHOL constate que sur le principe, ce contrat de prestation apporte des fonds à la composante et au Département de Chimie ; il est donc difficile d'être contre.

M. FILHOL note qu'il y a des limites claires sur la coordination scientifique. Il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les personnes qui ordonnent l'analyse et celles qui la réalisent au sein de la Faculté.

M. FILHOL signale que les personnels techniques sont mobilisés pour ce travail. Aussi, il convient d'avoir une réflexion sur ce point.

Pour **M. FILHOL**, il est important qu'une procédure claire soit établie.

Mme FERNANDEZ informe l'assemblée que **M. GUEVELLOU** et elle-même ont rencontré la DIPA UM au sujet de cette convention. La Direction de l'Innovation et des Partenariats est ouverte pour modifier les procédures.

M. PATERNE demande si les prix pratiqués sont identiques à ceux du privé.

M. FILHOL répond que c'est pratiquement pareil car l'Université ne doit pas être en concurrence déloyale. L'avantage par rapport au secteur privé est que la Faculté possède un logiciel spécifique en analyse de parfum.

M. MANCHERON peut concevoir que ce soit intéressant d'avoir un partenariat avec une entreprise car cela peut déboucher sur des stages et conventions de recherche. En revanche, que la Faculté des Sciences rende ce service pour 540 euros hors taxe lui semble dérisoire. « *Cela s'assimile à de la prostitution !* ».

M. MANCHERON est choqué, et ce même s'il comprend que ce n'est pas une question d'argent. Réaliser une prestation de service qui n'est pas du ressort de la Faculté pour gagner 540 euros est aberrant.

Pour **M. MANCHERON**, cela signifie que soit la Faculté a un problème budgétaire important et est à 540 euros prêt, soit il y a un autre objectif et dans ce cas-là il faudrait le préciser dans le contrat de service.

Dans les deux cas, **M. MANCHERON** trouve que cela ouvre la porte à une dérive dramatique.

M. HOFFMANN ne connaît pas le partenariat entre la société « *Cevenn'Essences* » et le Département de Chimie mais si la Faculté commence à amorcer des dialogues avec des besoins au niveau des entreprises, cela signifie qu'il peut y avoir des échanges avec des étudiants, des stages.

M. HOFFMANN comprend que monnayer cette prestation à 450 euros est très faible. Toutefois, il perçoit ce contrat comme une fenêtre qui s'ouvre vers une entreprise.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil a largement parlé de la taxe d'apprentissage et de la formation continue lors de cette séance. Il est grand temps que la Faculté des Sciences montre aux entreprises qu'elle est là et sait faire des choses.

M. HOFFMANN signale que tout le monde dans l'assemblée fait des choses gratuites pour la Faculté des Sciences ou pour des associations. Le contrat ici n'est pas gratuit mais il démontre que la composante a un intérêt par rapport au résultat car des analyses pourront être réalisées et serviront par la suite à faire par exemple des sujets de TP ou TD.

Pour **M. HOFFMANN**, ce contrat signifie que le monde industriel commence à prendre conscience que la Faculté des Sciences existe.

M. HOFFMANN pense que si le contrat était de 150 000 euros, **M. MANCHERON** ne se poserait pas de questions et se dirait que c'est une belle prestation permettant de financer le Département Chimie.

M. HOFFMANN craint d'avoir un peu usurpé la réponse de **M. FILHOL** mais en tant que Directeur de la Faculté des Sciences, il perçoit les choses ainsi et non comme le décrit **M. MANCHERON**.

M. FILHOL indique que d'un point de vue pédagogique, il préférerait que la prestation se fasse davantage sous la forme de stages que financièrement. Cela permettrait aux étudiants de manipuler des matériels.

M. MANCHERON revient sur les propos de **M. FILHOL**. La prestation aurait pu être réalisée à titre gracieux, moyennant une contrepartie comme la taxe d'apprentissage, l'embauche d'un stagiaire ou une intervention à titre gracieux au sein du Département de Chimie. Ce n'est pas le cas, il s'agit d'une prestation de service rémunérée à hauteur de 450 euros.

M. MANCHERON insiste sur le fait qu'à partir du moment où il y a de l'argent, il est possible de parler de prostitution.

M. MANCHERON explique que lorsqu'il y a une relation sexuelle avec une personne, si cela est fait moyennant finance, cela s'appelle de la prostitution !

M. FILHOL précise à **M. MANCHERON** qu'il n'y a pas eu de rapport sexuel.

M. HOFFMANN constate qu'il y a une prestation de service à la demande d'une entreprise moyennant finance. La tarification a été fixée par rapport au marché.

M. HOFFMANN insiste : il ne faut pas dire que le chiffre a été donné au hasard.

Indépendamment de cela, **M. HOFFMANN** pense que des étudiants vont pouvoir travailler autour de cette prestation.

M. HOFFMANN est étonné que **M. MANCHERON** n'ait pas réagi précédemment lorsque **Mme TOURNIER** évoquait les dotations d'entreprise.

M. MANCHERON n'est pas gêné par le fait qu'une entreprise donne de l'argent à une composante : elle investit dans la matière grise qu'elle va embaucher plus tard.

Pour **M. MANCHERON**, dans le cas de « *Cevenn'Essences* », nous sommes dans le cas d'une prestation service : l'entreprise donne de l'argent en échange d'un produit qui correspond à une activité d'entreprise et non à une activité d'enseignement ou de recherche.

M. MANCHERON insiste : dans cette prestation de service, rien n'est lié à la formation ou à la recherche, ce qui lui pose un vrai problème !

Mme FERNANDEZ précise que les tarifs sont votés en Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier.

M. MANCHERON répond à **Mme FERNANDEZ** que ce n'est pas la question et répète que cette prestation n'a aucun lien avec la formation et la recherche.

Mme FERNANDEZ n'approuve pas les propos de **M. MANCHERON** car cette prestation est en lien avec la licence pro parfums, arômes et cosmétiques.

M. HOFFMANN observe que cette information n'est pas écrite dans la convention.

Mme FERNANDEZ le confirme. Toutefois, il y a bien un lien avec les étudiants. En outre, on ne peut pas tout écrire dans ce genre de convention.

M. HOFFMANN rappelle que l'objectif de ce texte est de rémunérer une expertise réalisée par le Département de Chimie.

M. PATERNE constate que la société « *Cevenn'Essences* » est un artisan qui produit des huiles essentielles bio dans les Cévennes. Il s'agit d'accompagner une personne : il ne devrait pas y avoir un tel débat.

M. HOFFMANN acquiesce : au vu du montant demandé, il faudrait relativiser.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de se prononcer sur ce contrat de prestation de services entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et la Société « *Cevenn'Essences* » - Siren 822 267 191 -.

Votants : 28 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le contrat de prestation susmentionné recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

b. Kimiyo - Sud de Sciences

M. HOFFMANN informe qu'il s'agit du premier festival du film scientifique qui se déroule du 12 au 17 novembre 2018. La facture et la présentation de la manifestation ont été mis à la disposition du Conseil sur Nuxéo.

M. HOFFMANN précise que la facture est au nom de l'association « *Kimiyo* » qui participe à ce festival.

M. HOFFMANN ajoute que la remise du prix aura lieu samedi 17 novembre 2018 à 20h30, à la maison des étudiants Aimé Schoenig, Espace Richter.

M. HOFFMANN demande à **Mme BOYER** de présenter ce festival du film scientifique.

Mme BOYER explique que les programmes ont été distribués sur le pare-brise des voitures stationnées sur le campus Triolet. Elle tient à disposition d'autres flyers pour les personnes qui ne l'auraient pas eu.

Mme BOYER signale qu'une sélection spécifique pour les scolaires a eu lieu le lundi 12 et le mardi 13 novembre dernier. Ces deux journées ont eu un très gros succès et malheureusement, tous les scolaires n'ont pas pu s'inscrire car la capacité de la salle n'était pas suffisamment importante.

Mme BOYER ajoute que quatre films seront projetés entre le vendredi 16 novembre au soir et le samedi 17 novembre après-midi.

M. BOYER précise que le jury est composé de 4 personnes issues de l'IRD, du CNRS, l'INSERM et de la Faculté des Sciences. La composante est représentée par M. Pierre-Olivier Antoine, enseignant-chercheur du Département Terre-Eau-Environnement.

Mme BOYER souligne que le Festival demande à la Faculté des Sciences un montant de 500 euros pour sa participation à la création de cet évènement qui est le 1^{er} du genre et une émanation du Festival du film Scientifique nommé le « Paris Sciences », qui est l'équivalent du festival de cannes en version scientifique.

Mme BOYER indique que le porteur de projet est l'association « *Kimyio* », ce qui a permis de récupérer des subventions et des financements pour le portage de cet évènement. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Métropole, de la Région et d'organismes de recherche pour disposer d'un budget équilibré de l'ordre de 7 500 euros.

Mme BOYER explique que l'association sollicite auprès de la Faculté des Sciences un montant de 500 euros en contrepartie de l'apposition du logo de la Faculté des Sciences sur tous les supports et la participation d'un enseignant de la composante, **M. ANTOINE**, dans le jury.

Mme LEREDDE vient travailler à la Faculté des Sciences tous les jours en voiture et n'a jamais eu ce document sur son pare-brise.

Mme BOYER précise que cela a été fait dans la semaine, peut-être était-ce un jour où elle n'était pas là.

Mme LEREDDE confirme qu'elle est sur le campus tous les jours.

D'autres membres de l'assemblée confirment ne pas avoir eu ce document.

M. LEREDDE demande le rôle exact joué par la Faculté des Sciences dans ce Festival.

Mme BOYER explique que le projet a été initié en 2016 suite à la projection d'un film sur les dauphins roses. Ce dernier avait été prêté à la composante par le Parisciences. À l'issue de la projection Parisciences, **M. ANTOINE** et la Faculté des Sciences ont décidé de créer un festival en Région. La composante a été choisie comme référent administratif du projet.

Mme BOYER regrette de ne pas avoir eu de subvention de la part de la Région et de la Métropole.

Mme BOYER rappelle que ce sont l'association « *Kimyio* » et la Faculté des Sciences qui ont porté ce projet.

M. HOFFMANN note que sur la documentation il est écrit « *Pour la première fois à Montpellier, un festival du film scientifique offre au public un moment unique de projections et de discussions avec des scientifiques sur des sujets de société et de recherche* ».

M. HOFFMANN demande s'il y aura d'autres Festivals et si cette édition tournera dans toute la France.

Mme BOYER répond à **M. HOFFMANN** qu'il s'agit d'une première fois et qu'il y en aura d'autres.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme GALL-BORRUT** puis à **M. LEREDDE**.

Mme GALL-BORRUT constate que d'habitude, lorsqu'il y a une demande de subvention, il est communiqué au Conseil le budget de la manifestation. Ce n'est pas le cas pour cette demande.

M. HOFFMANN précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une facture. La situation est particulière.

Mme GALL-BORRUT regrette de ne pas avoir de budget. Cela permettrait de voir comment est utilisé l'argent.

Mme BOYER explique que le porteur de projet a eu des frais de location, que cela soit pour les films, les salles, les projections... Le budget n'est pas très élevé mais tout le monde a participé à la mise en œuvre de ce festival.

Mme GALL-BORRUT ne remet pas le travail en cause mais aurait juste apprécié disposer de ce document.

M. LEREDDE souhaitait faire la même remarque. Sur le fond, c'est super car ce projet fait partie des missions de l'enseignement supérieur mais il aurait fallu le budgétiser en amont.

M. HOFFMANN entend que ce festival se tiendra sur Montpellier dans les années à venir. Pour les prochaines éditions, il faudrait anticiper et procéder à une présentation de l'évènement et de son budget. Les conseillers ont besoin de disposer de ces informations.

M. PATERNE note que Conseil va se prononcer sur une facture qui est datée du 21 septembre dernier, pour une manifestation qui est en cours, pour une association qui n'est pas en lien avec l'Université de Montpellier.

Pour **M. PATERNE**, il aurait été intéressant que le projet soit présenté en amont au Conseil ainsi qu'aux différentes associations de la Faculté des Sciences.

M. PATERNE trouve dommage qu'aucune association de la composante n'ai été invitée à participer à ce Festival.

M. PATERNE espère que tout cela sera pris en compte pour les prochaines fois, si l'évènement a lieu à nouveau.

M. HOFFMANN prend note de ces remarques et confirme qu'il serait positif que les associations étudiantes puissent participer à ce type de manifestation.

M. PATERNE ajoute qu'un grand nombre d'associations organisent aussi des débats : ils savent faire ce genre d'exercice.

M. MARIN souligne que la participation est modeste.

M. HOFFMANN explique que le débat ne porte pas que sur l'aspect financier mais sur l'anticipation.

M. MARIN signale que des prises de contact sont réalisées et que le festival est ouvert au grand public : il faut se réjouir de cela.

M. LEREDDE appelle à un vote positif tout en donnant un signal fort aux organisateurs.

Mme BOYER rappelle qu'il a été difficile de mettre en place le budget car un grand nombre de demandes de subvention ont été refusées. Il a donc fallu le revoir en faisant des négociations, tant est si bien que c'est MUSE qui porte le projet ! Toutefois, la Faculté des Sciences s'est battue pour que son logo apparaisse et qu'un enseignant de la Faculté des Sciences - et non de l'Université de Montpellier - soit dans le jury !

Mme GALL-BORRUT répète que le Conseil demande aux associations étudiantes de venir en séance pour se présenter et exposer leur projet avant d'allouer une subvention, de rentrer dans un certain cadre. Elle ne comprend donc pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les autres associations.

Mme GALL-BORRUT n'est pas d'accord sur le principe mais elle l'est sur le fond.

M. PATERNE explique qu'en tant qu'association, la composante leur demande de déposer leur dossier de demande de subvention avant l'évènement, et ce, en plus des « contraintes » présentées par **Mme GALL-BORRUT**. Cela n'a pas été le cas en l'espèce. Il ne comprend pas pourquoi ce serait différent pour une association externe à l'Etablissement.

M. HOFFMANN rappelle qu'un enseignant de la Faculté des Sciences est également un enseignant de l'UM et suggère de passer au vote de la participation financière de la Faculté des Sciences de Montpellier au premier festival du film scientifique « Sud de France » - participation versée à l'association « *Kimiyo* » qui se propose de mettre à disposition son expérience en animation scientifiques dans différents domaines comme l'Astronomie, la Robotique, la Physique, la Chimie, la Biodiversité, ... -.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

Le bon de commande susmentionné recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

5. Points divers

M. HOFFMANN rappelle que **Mme LEREDDE** souhaitait intervenir en question diverse.

M. HOFFMANN se doute que cette intervention ne concerne pas directement la Faculté des Sciences mais, plutôt des courriers qui ont été envoyés.

Mme LEREDDE confirme les propos de **M. HOFFMANN**.

Concernant les élections qui auront lieu fin novembre, **Mme LEREDDE** indique que les Directeurs et Directrices de composante n'ont pas le droit d'envoyer à leurs personnels des informations par le biais de listes personnelles.

Mme LEREDDE signale que cela a pourtant été fait et ajoute que cela serait bien que cela ne se reproduise pas.

Mme LEREDDE profite d'avoir la parole pour faire passer une information : le jeudi 15 novembre prochain aura lieu à la Faculté des Sciences une réunion d'information présentée par la FSU au bâtiment 23 à 11h30, sur la profession de foi des listes présentées au CT, au Cac et au CA.

Mme LEREDDE explique que cette réunion d'information est destinée à tous les personnels.

Pour **Mme LEREDDE**, il serait intéressant de venir écouter la présentation de cette profession de foi qui représente l'une des rares alternatives aux listes de la Direction actuelle.

M. HOFFMANN souligne que le courrier qu'il a relayé l'a été non pas par une liste de diffusion mais par son carnet d'adresses personnel. Le seul problème est qu'il n'aurait peut-être pas dû le faire depuis sa boîte mail personnelle.

M. HOFFMANN précise que ce courrier a été relayé par rapport à une demande qui a été formulée.

Mme LEREDDE rassure **M. HOFFMANN** : il n'est pas le seul à avoir fait cela.

M. HOFFMANN a diffusé le même texte pour les deux listes. Il souhaitait juste passer une information mais ne referra plus ce type de relaie à titre personnel.

M. HOFFMANN a demandé à plusieurs reprises à l'Université de Montpellier à ce que soit créée une liste de diffusion syndicale au sein de la composante. Pour l'instant, sa demande n'a pas été prise en compte.

Mme LEREDDE a eu connaissance du fait que des Directeurs de laboratoire ont transmis le message pour promouvoir la liste qu'ils soutenaient : cela ne se fait pas !

M. HOFFMANN fait son mea culpa et ne fera plus cette erreur.

M. HOFFMANN pense qu'il faut faire remonter cette remarque aux instances de l'UM.

Pour **M. LEREDDE**, il faut faire connaître ces règles. Même pour les élections du Conseil de la Faculté des Sciences, il y a eu le même problème avec certains collègues : « c'est interdit ! »

M. HOFFMANN assume son geste.

M. LEREDDE remercie **M. HOFFMANN**.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 2^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 45**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **12 décembre 2018, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°293	14 novembre 2018	Salle des Actes
n°294	12 décembre 2018	Salle des Actes
n° 295	16 janvier 2019	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
11. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Virginie PASTORET**, Directrice du Pilotage UM,
15. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
16. **Directeur Administratif et Directrices Administratives Adjointes FdS**,
17. **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
18. **Chefs de Service FdS**.